

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

PRÉSENTS

Monsieur Jean-Luc SAVY, Monsieur Jacques BOUSQUEL, Monsieur Jérôme LARGUIER, Madame Béatrice MICHEL, Monsieur Luc BRAEMER, Madame Audrey THALY BARDOL, Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Madame Hélène MERLET, Monsieur Alain GREPINET, Monsieur Michel ROQUES, Monsieur Eugène GRAVIER, Madame Brigitte MOULAOUI, Monsieur CASTELL, Monsieur Laurent ROESCH, Madame Véronique PRIÉ, Monsieur LOPEZ, Monsieur Laurent MUNOZ, Madame Florence PLAYS, Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN, Monsieur Stéphane GOEPFERT

PROCURATIONS

Madame Emmanuelle VIGNERON en faveur de Monsieur Michel ROQUES
Madame Incarnation CAMBON en faveur de Madame Brigitte MOULAOUI
Monsieur Daniel TUAL en faveur de Monsieur Jacques BOUSQUEL
Madame Karine JULLIEN en faveur de Monsieur GRAVIER
Madame Nicole DAMAIS en faveur de Madame Florence PLAYS
Madame Marie MACHERY en faveur de Monsieur GOEPFERT

ABSENTS

Madame Eliane GAUZY-CHABLE, Madame Marie PASDELOU, Monsieur Pierre SELKÉ

Intervention de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs,

Pendant que les dernières personnes s'installent, je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue dans la salle du Conseil Municipal, nous avons 23 affaires à traiter, 8 commissions municipales qui se sont réunies la semaine dernière.

Nous allons commencer par nommer un secrétaire de séance, le plus jeune étant Alexandre LOPEZ qui nous propose sa candidature.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des votes contre ? Alexandre est nommé secrétaire de séance, merci.

On peut organiser l'appel.

Nous allons passer au vote du PV du Conseil Municipal du 10 avril 2017, tout le monde l'a reçu est-ce qu'il y a des observations ? Est-ce qu'il y a des questions ?

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous ai posé sur table une affaire supplémentaire à présenter conformément au code général des collectivités territoriales, je vous demande d'autoriser le rajout à l'ordre du jour de cette question sur

les festivals qui concerne le règlement de participation des vignerons, fixation des tarifs du verre et des dégustations pour les festivals de JUVIGNAC. Est-ce qu'il y a des propositions ?

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous traiterons cette affaire au milieu du Conseil Municipal. Et tout de suite nous allons démarrer avec Jérôme LARGUIER qui va nous exposer pour la scolarisation de qualité un sujet sur la restauration scolaire et de centre de loisirs avec l'attribution du contrat de la délégation de service public.

I - POUR UNE SCOLARISATION DE QUALITE : RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS, DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, ATTRIBUTION DU CONTRAT

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER

Je rappelle à tout le monde que la commune de JUVIGNAC confie depuis 2004 la gestion de sa restauration scolaire à un délégué sous forme d'une délégation de service public. L'actuel DSP confiée à l'entreprise SODEXO depuis le 1^{er} janvier 2011 prend fin au 31 août 2017.

Pour assurer la continuité du service public, la commune a lancé une procédure de délégation de service public ayant pour objet la fourniture et la distribution de repas en liaison froide aux restaurants scolaires et aux accueils de loisirs extrascolaires.

Sont concernées par cette DSP les trois écoles Nelson Mandela, des Garrigues et Fontcaude, et le centre de loisirs de Courpouyran. L'effectif de 94 300 repas annuels sert de base à la convention qui ira à la commune délégataire. Donc bien entendu nous avons essayé d'améliorer la qualité de la restauration, et le cahier des charges retenu se veut plus qualitatif que le précédent, à la fois en termes de qualité des produits, en termes de modernisation des outils de gestion, et ce cahier des charges est également soucieux des problématiques environnementales donc, la valorisation des déchets, le conditionnement des aliments, la sensibilisation des enfants sur les questions environnementales et sanitaires, gaspillage etc...ces points seront détaillés plus en avant.

La procédure de publicité de mise en concurrence a été organisée conformément aux articles L14.11-1 et suivants et R14.11-1 et suivant du code général des collectivités territoriales évidemment dans le respect des dispositions de l'ordonnance 2016 et du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession. Je fais un petit rappel de la procédure : le comité technique du 8 juin 2016 a été consulté préalablement pour avis sur le principe du recours à une nouvelle dérogation du service public, qui a émis un avis favorable.

Nous avons délibéré le 27 juin 2016 et le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à une délégation de service public proposant aux différents articles du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal a retenu le mode de gestion de la délégation de services public en affermage pour une durée de 6 ans et autorise le Maire à lancer la procédure de consultation en vue de la conclusion du contrat de concession avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2017.

La procédure s'est déroulée en deux phases, une phase candidatures et une phase offres.

La publicité pour la première phase candidatures a été lancée le 11 novembre 2016, la remise des candidatures a été fixée au 16 décembre 2016 à 12 heures.

A la date limite de réception, 5 candidatures ont été reçues.

La commission de Délégation de services publics a été réunie le 16 décembre afin de procéder à l'ouverture des plis.

Le 11 janvier 2016 la commission s'est de nouveau réunie afin de procéder au classement des candidatures préalablement analysées selon les critères énoncés ci-après.

Nous avons des critères de référence professionnelles et capacité technique pour 25%, des capacités de la cuisine centrale et des ateliers de 25 %, de capacité d'adaptabilité du candidat pour 25 % et de capacité économique et financière, évidemment, pour 25 %.

Le classement s'est effectué comme suit :

La société SHCB arrive en premier, API RESTAURATION en deuxième, SAS PROVENCE PLATS en troisième position, SODEXO-SOGERES en quatrième, et enfin, ELRES ELIOR en cinquième.

Donc les 5 candidats classés ont été admis après avoir présenté une offre et ont été destinataires du dossier de consultation le 31 janvier 2016.

La date limite de réception des offres a été fixée au 7 mars 2017 à 12 heures, à cette date-là les 5 candidats ont adressé une offre technique et financière.

La commission s'est réunie le 8 mars 2017 afin de procéder à l'ouverture des offres, les offres ont fait l'objet d'une étude en CDSP avant d'être transmises à l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Empreintes Culinaires, pour une première analyse.

A l'issue de cette analyse un premier classement a été établi selon les critères ci-après lors de la CDSP du 29 mars :

- Qualité du repas 10 %
- Développement durable 10 %
- Qualité du personnel encadrant 15 %
- Information et communication 5 %
- Annulation 10 %
- Prix 50 %.

Le classement s'est effectué comme suit :

- SAS PROVENCE PLATS finissent premier avec une note 9.37
- ELRES ELIOR est deuxième, avec une note de 8.83
- API RESTAURATION est troisième, note 8.28
- SODEXO-SOGERES est quatrième, note 8.11
- SHCB est cinquième, note 7.71

Le règlement de la consultation prévoyait deux journées de consultation avec l'ensemble des candidats selon l'article 46 de l'ordonnance de la ville au contrat de concession qui dispose que « les autorités délégantes peuvent librement organiser les négociations avec un ou plusieurs sousmissionnaires ».

L'audition des candidats s'est déroulée le 6 et le 7 avril selon le planning que vous avez dans la Note de Synthèse.

Au cours de ces négociations ont été présentes les personnes suivantes :

- Les membres de la CDSP,
- M. Luc LIGNON, Directeur de la politique alimentaire de la ville de Montpellier,
- M. Pierre Antoine CAYROU -AMO Empreintes culinaires
- Le personnel administratif de la commune, que je remercie d'ailleurs pour le travail de qualité effectué.

Au cours de cette phase de négociation, la commune a estimé que toutes les explications nécessaires ont été fournies. Ainsi les candidats qui le souhaitent avaient la possibilité de modifier leurs offres jusqu'au 11 avril 2017.

Les nouvelles offres ont été analysées par l'AMO, l'Empreintes Culinaires, puis restituées au délégataire au cours de la CDSP du 26 avril 2017.

Le classement final a évolué suite aux communications apportées par les candidats parfois substantielles notamment en termes de prix.

Donc le classement final est le suivant :

- ELRES ELIOR : 9.13, premier.
- SAS PROVENCE PLATS : 9.1, deuxième
- API RESTAURATION : 8.53, troisième
- SODEXO-SOGERES : 8.3, quatrième
- SHCB : 7.95, cinquième

Nous allons maintenant détailler un peu plus l'offre technique et financière du prestataire ELRES ELIOR, qui a terminé premier. Comme je l'ai déjà dit, la DSP se veut plus qualitative d'un point de vue environnemental, sanitaire, organoleptique et en termes de modernité de service. L'offre d'ELIOR a su répondre à tous ces critères tout en étant la moins onéreuse des 5 propositions reçues.

Donc cette DSP comportera plus de bio, on en avait déjà parlé précédemment, avec 25 % de bio par repas, sans compter le pain qui lui sera bio intégralement.

Ensuite plus de local, ELIOR travaille avec une entreprise de Fabrègues pour le pain, elle est engagée dans une démarche d'approvisionnement local, à – de 150 km du lieu de production, la cuisine centrale d'ELIOR étant située à Lunel. Leur mention d'approvisionnement local est sensiblement la même que la nôtre.

Plus de fruits et de légumes de saison, sauf de rares exceptions ELIOR est en capacité de respecter ce choix.

Moins de déchets et de gaspillage, donc ELIOR utilise des barquettes biodégradables pour le conditionnement des repas, les barquettes sont mises au compost ou recyclées et la cuisine centrale qui possède d'ailleurs trois composteurs à cet effet.

Ensuite en ce qui concerne le gaspillage alimentaire, la commune a décidé de réduire le nombre de composants d'un repas, passant de 5 à 4 éléments en conservant bien entendu l'équilibre alimentaire, et les quantités légales de doses que doivent avoir les enfants dans leur assiette.

Donc elle n'offre plus le choix des mets aux enfants.

Pour les sensibiliser d'avantage au gaspillage alimentaire, trois tables de tri seront installées dans les restaurations scolaires. Ces tables de tri seront munies d'une pesée afin d'identifier le poids journalier des aliments jetés. Ces tables de tri seront également offertes par le prestataire ELIOR.

Plus de pédagogie dans cette DSP avec des animations thématiques, pédagogiques diversifiées en lien avec les attentes de la commune : obésité, gaspillage alimentaire, environnement, équilibre alimentaire et découverte du monde.

J'annonce l'arrivée de Véronique PRIE à 19 h 15.

Et enfin plus de modernité, c'est le véritable point fort de l'offre d'ELIOR qui propose une modification du service au-delà de l'assiette.

Chaque restaurant scolaire sera équipé d'une tablette KOOKIZ à destination du personnel permettant le réajustement des commandes, la visualisation des animations, une messagerie interne et surtout la gestion des effectifs et du pointage des enfants.

La commune aura tout loisir de consulter en direct les informations collectées par cette tablette.

Pour les parents, c'est l'application du site internet qui bouleversera les pratiques, le portail permet la commande et la décommande du repas jusqu'à la veille 23 heures, la facturation, le paiement et la visualisation des repas accompagnée des recommandations nutritionnelles pour le soir.

L'aspect très intuitif des applications regroupe l'intégralité des services de la restauration scolaire pour les parents évitant la démultiplication des supports et des interlocuteurs.

Cependant, malgré ces évolutions technologiques il y aura toujours un service par téléphone, un serveur vocal 24 heures/24, 7jour/7, et des accueils physiques en semaine.

Dans l'offre financière que vous trouvez dans le tableau suivant, en fonction de la typologie des convives bien sûr, le prix varie.

Pour rappel, pour un enfant de maternelle chez SODEXO en ce moment le coût de la DSP est de 5,60 € / repas il passe à 4,98 € chez ELIOR, de 5,76 pour un élémentaire il passe à 5,20 et de 6,30 pour un adulte il passe à 5,59.

L'objectif d'une restauration scolaire plus qualitative sans obérer les finances de la commune est atteint.

Le choix définitif du délégataire appartient à l'assemblée délibérante sur proposition de l'exécutif.

Monsieur le Maire de JUVIGNAC autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public de la restauration scolaire municipale du centre de loisir, saisit l'assemblée délibérante réunie le 29 mai 2017 d'une proposition d'attribution du contrat de DSP en faveur du candidat ELRES ELIOR qui a été sélectionné par la commission de délégation de service Public le 26 avril 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des questions ou des observations ?

Avant d'ouvrir les débats, je voudrais effectivement saluer le travail donné par Jérôme LARGUIER et par l'administration générale ainsi que Alain GREPINET qui a participé aux allers-retours, visiter les cuisines centrales ça et là, ils ont fait un effort considérable, en entrant à 5 dans une Renault Twingo pour aller à Perpignan et rencontrer les éventuels prestataires.

Pourquoi ? bien sûr pour la qualité, la modernité évidemment, pour le prix aussi et pour la pédagogie qui est attachée aussi autour de ce service qui sera rendu par ELIOR, et puis l'aspect local aussi des produits qui seront fournis aux enfants.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations pour cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation, en tout cas je rajoute un mot pour le prix, parce que moi je suis assez surpris de passer de 5,60 à 4,98 en mettant du bio, en mettant de la proximité, moins de déchet et des matériels de pesée, des animations pédagogiques, de la modernité avec des tablettes, etc...pour 60 centimes de moins par repas cela paraît extraordinaire, dans le sens où l'on se demande comment on faisait auparavant, enfin jusqu'à présent.

Nous pouvons passer au vote :

Est-ce qu'il y a des observations ?

Vote :

Contre 0

Abstention 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour les enfants.

II – FINANCES DE LA COMMUNE : ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNE DE JUVIGNAC A LA SUITE DES OBSERVATIONS FAITES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EN 2015 SUR LA GESTION DE LA COMMUNE SUR LA PERIODE 2007 – 2014. RAPPORT A L'ATTENTION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Intervention de Monsieur le Maire

Nous passons à l'affaire numéro 2 que je vais vous présenter : le rapport du 25 octobre 2015 définitif avait été présenté ici-même le 19 novembre 2015 et nous avons une année pour recenser les actions et les mesures que nous comptons mettre en œuvre pour faire suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le 20 janvier 2017, la CRC nous invitait à procéder à cette régularisation de la présentation du rapport et donc c'est l'objet de cette délibération.

Ce rapport fait exactement 27 pages, il a été présenté et vous l'avez reçu mesdames et messieurs les élus, il comporte 6 points :

- Gestion des ressources humaines : procédures de contrôle interne
- Ressources financières de la collectivité : procédures de contrôle interne
- La gestion de la commande publique
- Les subventions aux associations
- La gestion du parc automobile
- Les pistes de progrès

Sans entrer dans les détails de ce rapport, sauf si vous avez des questions bien sûr à l'issue de cette présentation voici une brève description :

La gestion des ressources humaines a commencé par mettre en place une organisation administrative, un organigramme fonctionnel qui sert de cadre de référence à notre entreprise de service public. Bien sûr un organigramme fonctionnel n'a pas vocation à rester statique puisque le personnel est une structure vivante et donc il est mis à jour régulièrement.

Aujourd'hui les directeurs que vous avez ici à ma gauche font partie de cette organisation sous la conduite de Bénédicte LABARRE, que je salue et remercie pour cette gestion.

Cette organisation est gérée de manière prévisionnelle avec des emplois et des ressources, la GPEC, qui nous permet d'avoir diminué de manière très significative entre 2014 et 2016 le budget communal en la matière, avec évidemment un transfert de 12 agents à la Métropole, mais aussi grâce aux outils de gestion et de management qui ont été mis en place depuis 2014, sur la réforme du temps de travail, le planning des RTT fléchés, les outils de lutte contre l'absentéisme et puis celle de l'anticipation des heures supplémentaires par exemple et aussi la mobilité interne.

Donc cette réduction des charges de personnel a représenté 12 % entre 2014 et 2016, lié à ces recalibrages.

Malgré ce, cette baisse intervient plutôt dans le contexte d'un effort de recrutement important pour renforcer l'encadrement, la direction générale mais aussi intermédiaire, renforcer également les effectifs de la police municipale qui sont passés à 10 policiers, renforcer également l'équipe d'accueil en Mairie ici à JUVIGNAC ou alors sur les Constellations, le nouveau régime indemnitaire qui s'est appliqué que nous avons voté ici-même, le parcours professionnel prime-point, la valorisation du point d'indice etc...

Donc ces réponses ont été accompagnées d'une restructuration et en tout cas d'un accompagnement des réformes statutaires.

Je ne rentre pas dans l'organigramme d'effectifs directement, mais sur les fiches de poste pour dire qu'effectivement la définition des objectifs des fiches de poste pour 2017 est un axe prévu, les

procédures de recrutement, que ce soit en interne ou en externe ont fait l'objet aussi de procédures notamment par le canal des fiches de paye, dans les mobilités internes, pour que les agents de la commune puisse postuler sur tous les postes que nous mettons à disposition.

Les recrutements en externe aussi se font au plan national, avec des appels à candidatures non pas locaux, non pas proches des élus, mais bien des bretons, dont le prochain vient de Reims, bienvenue à lui, il s'occupera des écoles et de la jeunesse dès le mois de septembre.

Ces annonces paraissent sur les sites nationaux de lagazette.fr ou autre, avec ensuite des jurys qui arrêtent collégialement des candidatures et qui ensuite se réunissent une deuxième fois pour recevoir les candidats, les entendre, les auditionner.

Pour les recrutements des contractuels on a des partenariats avec pôle emploi que l'on mène qui permettent d'accompagner fortement le recrutement.

Sur le temps de travail et les RTT, il y a deux ans, nous avons mené rappelez-vous, avec les organisations représentatives des syndicats des personnels, des élus et l'administration, une réflexion sur les 1 607 heures, 35 heures par semaine, les RTT qui avaient été réduites et puis cette table ronde avait conduit à ce que le règlement autour des primes, des absences pour des RTT puissent se mettre en place.

Cette table ronde a évolué sous la forme d'une commission d'information et de concertation fin 2016 pour défendre, par exemple, des sujets d'amendement autour de la ligne trimestrielle des RTT par exemple.

Le régime indemnitaire avait été pointé comme étant disparate et injuste de la part du préfet en 2015, alors nous avons, autour de cette table ronde évoquée tout à l'heure, revu le fondement légal et on n'a pas relevé la disparité mais on a diminué les disparités pour leur donner un cadre légal, réduire les disparités sans les gommer évidemment, prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme, lutter contre l'absentéisme et garantir pour chaque collaborateur le maintien des montants qu'ils avaient précédemment.

Cette évolution a permis à chacun de pouvoir en fonction de ses suggestions, de ses fonctions et expertise, non plus de lier les primes et l'indemnité en fonction du grade des emplois mais en fonction des suggestions et des fonctions.

Ce régime a été appliqué, je ne rentre pas dans les détails.

L'entretien professionnel, qui, pour chaque collaborateur a lieu annuellement, permet à chacun de définir avec son chef de service, des objectifs, est en cours de préparation, avec une charte de l'entretien professionnel, un guide de préparation à destination des évaluateurs.

Je me tourne vers eux, puisque la plupart en font partie, la gestion des heures supplémentaires aussi fait maintenant l'objet d'une procédure préalable de demande d'exécution, et des heures supplémentaires qui sont pour partie rémunérées, pour partie récupérées.

La partie d'heures supplémentaires rémunérée a baissé de 30 % depuis deux ans, et au profit de la récupération des heures supplémentaires, pour une augmentation de 40 %.

Et par là même les heures supplémentaires ont diminué aussi du fait de la meilleure programmation des événements générant des heures supplémentaires, ça peut être la réécriture des procédures de validation dont on a parlé, la responsabilisation des directeurs pour anticiper et valider les heures supplémentaires, la réorganisation des missions et puis le transfert des 12 agents vers la Métropole qui était effectivement pourvoyeur d'heures supplémentaires.

En matière de contrôle interne, là aussi la directrice générale des services avec quelques directeurs ont passé en revue l'intégralité des 200 fiches de paye de manière mensuelle, pour repérer les évolutions, repérer les justifications, corriger si besoin. De même, ce comité se réunit pour observer les absences pour maladie ordinaire et ont pu remarquer l'évolution dont on avait parlé de 60 % des jours de maladie ordinaire.

Du fait de cette réécriture des règles d'aménagement des réductions de temps de travail mais aussi du fait d'avoir réécrit par barrière de régime indemnitaire, 75 € par agent mensuellement basé sur l'absentéisme qui conduit à des chutes de 60 % des jours de maladie ordinaire.

Concernant le deuxième volet, c'est-à-dire les ressources financières, je ne reviens pas sur le fait qu'avec les banques nous avons contractualisé les engagements de confiance qui nous permettent aujourd'hui de financer les équipements publics dont la commune a besoin, de réaménager la dette par exemple, cela a été le cas avec le Crédit Agricole qui nous font gagner 300 000 € par an.

Un comité de suivi trimestriel, est devenu annuel depuis l'année dernière, sur la demande des banques.

Le budget fait l'objet chaque année maintenant d'une lettre de cadrage que je délivre avec Alain GREPINET, adjoint aux finances, aux élus, puis qui est ensuite décliné par la DGS auprès des Directeurs.

Sur le budget lui-même je ne rentre pas dans la façon dont nous regardons avec la directrice des finances l'observatoire, la fiscalité, la fiscalité directe et indirecte, la gestion de dotation globale de fonctionnement, je ne rentre pas dans les détails sauf si vous avez des questions, si ce n'est pour dire que les dépenses fonctionnement font l'objet d'une forte maîtrise depuis notre arrivée pour non pas réduire les capacités d'investissement, mais bien au contraire d'éviter le recours à l'emprunt, lorsque nous investissons.

Les budgets des services ont été réduits, en tout cas stabilisés pour qu'en 2020 nous ayons des dépenses de service équivalentes à celles qu'il y avait en 2014 malgré l'augmentation de la population très importante.

Sur la gestion de la commande publique, c'est-à-dire les achats communaux de la gomme au crayon, en passant par les écoles, nous avons voté une charte de l'achat public pour tous les marchés inférieurs aux procédures légales, qui nous permettent de donner de la transparence, de l'égalité de traitements des candidats, de la liberté d'accès à la commande publique aussi.

Cette charte d'achats publics s'inscrit dans un code déontologique qui encourage la transparence, et qui nous garantit et à vous les juvignacois une bonne utilisation des dépenses des deniers publics.

- Privilégier aussi les entreprises de petites tailles, PME et TPE
- Un souci écologique avec la proximité qui est recherchée
- Le souci financier évidemment
- Mettre en concurrence régulièrement et renouveler les fournisseurs

On tient aussi à ce que tous les fournisseurs puissent accéder au service de la Mairie.

Donc plusieurs étapes :

- Définition d'un besoin
- Consultations des entreprises et choix des entreprises ensuite

Définir, consulter et choisir ont été les mots clés des personnes qui sont à ma gauche pour aider les élus dans la fonction d'achat.

Les formations des acheteurs ont été menées en 2015 avec 35 collaborateurs qui ont été sensibilisés à ces mécanismes d'achat des finances locales, de sorte que ces personnes puissent mieux appréhender les métiers de juristes du marché public j'allais dire et de mieux accepter les contraintes propres.

4ème point : la subvention d'association dont on parlera tout à l'heure avec Audrey, que vous avez accompagnée :

- Réécrire les règles d'attribution de l'accompagnement que nous menons auprès des associations

- Fixer un cadre transparent
- Mener, autour d'une logique, et non pas un plafond de dépenses, plutôt une logique d'accompagnement, autour d'objectifs partagés avec un rayonnement de territoire entre les associations et la commune.

Donc le nouveau règlement d'attribution dont nous parlerons permet d'anticiper et formuler les événements de la part de chacun, un dispositif d'aide y compris les moyens humains, et une implication à la fois dans les écoles, projet éducatif ou en dehors de l'école.

Un point sur la charte de la vie associative qui me fait rappeler que les associations à caractère culturel (et non pas culturel, voir en page 23) ne sont pas autorisées à recevoir des subventions financières, que les associations à but politique non plus et que pas plus les associations ayant généré des troubles à l'ordre public, et il peut y en avoir.

Pour ce qui est ensuite des recommandations d'achat on a dissout l'office du Tourisme, cela a été assez rapide.

5ème point : Le flotte automobile on l'a recalibrée à la baisse, le statut des véhicules également, ce qui a généré une économie de 32 000 € par an.

On est passé de 84 000 € à 52 000 € par an.

On a fait la distinction entre les véhicules de fonctions, les véhicules de service, c'était un point de réglementation réclamé par les magistrats parce que tout était très flou, aujourd'hui c'est très net et transparent.

Les pistes de progrès pour l'avenir : on a toujours la possibilité évidemment de progresser en la matière, donc en contrôle de gestion, dans la gestion de l'activité, parce qu'on améliore que ce qu'on évalue, donc les tableaux de bords de suivi sont déployés pour les trois prochaines années.

Je ne rentre pas plus dans les détails. Si vous avez des questions ou des observations je suis à votre écoute.

Monsieur GOEPFERT a un temps d'avance sur Monsieur BOUISSEREN, donc Monsieur GOEPFERT et Monsieur BOUISSEREN.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Bonsoir à tous, je ne vais pas vous féliciter pour le retard avec lequel a été remis le rapport à la CRC.

J'ai noté quelques chiffres qui m'interpellaient, si je m'en tiens au dernier Conseil Municipal, vous nous contiez le fait que les ratios des charges de personnels ne représentaient que 52 %.

A la lecture du tableau annoncé page 11 du rapport que vous avez adressé à la CRC, je vois un chiffre qui est de 53,5 % et vous avez écrit à la CRC 51 %.

Il faudra m'expliquer si il s'agit d'une faute de frappe ou d'une erreur de calcul.

Ensuite vous me voyez heureux quand même de vous lire et faire état d'une dernière estimation INSEE sur la population de JUVIGNAC qui fait état de 8 883 habitants et non 7 785, chiffre contre lequel je m'étais insurgé et sur lequel vous vous êtes basé pour réaliser le budget 2017 de la commune. Et par ailleurs, puisque nous parlons de l'exercice 2007-2014, vous aviez annoncé lors de votre première réunion publique des poursuites envers les personnes coupables d'abus ou de fraude, pourriez-vous nous donner une situation sur ce sujet ?

Intervention de Monsieur Le Maire :

On va rester dans le sujet c'est-à-dire que la question est quand même hors sujet, vous parlez de quoi exactement ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Je parle des dérives sur le rapport durant la période sur laquelle le rapport coule. Vous avez parlé par exemple de l'Office du Tourisme.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Oui la justice suit son cours, c'est-à-dire que je ne suis ni magistrat ni gendarme, aujourd'hui l'enquête progresse. Je sais que l'enquête avance mais je ne suis pas tenu informé par la section de la délinquance économique de la gendarmerie, de l'état d'avancement de ce sujet.

Concernant le pourcentage on pourra alors le faire vérifier 51 – 53 %, on le fera vérifier vous avez raison. En tout cas merci pour vos remarques.

Intervention de Monsieur Jean Claude BOUISSEREN :

Le présent rapport recensant les mesures mises en place à l'issue du contrôle opéré par la CRC en 2015 sur la gestion de notre commune sur la période 2007-2014 à transmettre à la CRC afin qu'elle puisse juger de la pertinence des actions et leur degré de mise en œuvre, appelle de ma part les observations suivantes.

Le rapport de charge des comptes, donc CRC, en date du 25 octobre 2015 a permis d'éclairer sur la gestion financière de la commune. Il est à noter que les recommandations formulées dans le cadre de ce rapport, ont été suivies des faits, en particulier concernant notamment la gestion des ressources humaines (temps de travail effectif inférieur à la durée légale fixée à 1 607 heures par an).

Pour ne prendre que cet exemple, beaucoup d'indicateurs financiers de gestion étaient dans le rouge, et les solutions à apporter par la majorité municipale contraignantes mais indispensables.

J'ai à plusieurs reprises insisté ici sur votre détermination, Monsieur le Maire, à faire face à cette situation non prévue, en évitant ainsi une mise sous tutelle, en garantissant le maintien du service public ainsi que la réalisation d'un important équipement collectif jugé indispensable.

Le travail des magistrats est donc à souligner et leur intervention n'aura pas été vaine.

Il en résulte trois années écoulées, monopolisées en grande partie par la nécessité de remettre à flot les finances communales.

Un point que j'ai évoqué dans un article que j'ai rédigé est destiné au prochain journal municipal dans le cadre de l'expression des groupes politiques.

Faut-il donc pour autant tourner la page ? Tout effacer ? Tout oublier ? Certainement pas, conscient toutefois que notre commune montrée du doigt, mérite bien mieux que cela et possède tous les atouts pour prendre toute sa place dans le peloton de tête des 31 communes que constituent la Métropole.

Sur le plan local, une première moitié de mandat qui peut être assimilée à un premier acte, sachant qu'il nous appartient Monsieur le Maire, concernant le deuxième acte d'en écrire le scénario avec une conclusion synonyme de confiance, de satisfaction, de décisions afin de préserver le présent tout en se projetant vers l'avenir sans négliger pour autant une part de rêve se substituant au doute et à l'inquiétude.

Cela dans le cadre d'une gestion équilibrée et malgré un contexte général difficile, auxquels sont confrontés aujourd'hui toutes les Communes et Collectivités territoriales.

Ainsi comme une large majorité de nos concitoyens, j'applaudirai des deux mains, j'applaudirai en tant qu' élu responsable qui durant ses mandats de Conseil Municipal, n'a pas ménagé ses efforts et investissements vis-à-vis de tous, faisant de l'intérêt général sa première et unique priorité.

Soucieux de préserver et renforcer cette qualité de vie que nous avons la chance d'avoir à JUVIGNAC, une qualité de vie à laquelle les Juvignacois et Juvignacoises sont très attachés.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Merci Monsieur BOUISSEREN. Vous avez raison de souligner les efforts qui ont été entrepris et la situation dans laquelle nous étions. Je précise pour revenir à ce que vous disiez tout à l'heure que les gendarmes sont quand même venus ici en Mairie il y a un mois pour aller fouiller dans les bureaux et qu'ils continuent.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou questions sur cette affaire ?

Pas d'autre intervention, pas d'autre question, nous passons au vote :

VOTE :

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

III – VIE LOCALE ET SECURITE, POLICE MUNICIPALE DE JUVIGNAC : PROJET DE SERVICE ADOPTION

Merci, nous passons à un volet de sécurité autour de Jacques BOUSQUEL avec le projet de service de la Police Municipale de JUVIGNAC.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

Bonsoir, je vais essayer de vous résumer un peu tout ce qui paraît. Les agents de la Police Municipale sont investis des missions de Police administrative et de Police judiciaire. Il y a la Police administrative, la Police judiciaire.

Les dispositions particulières sont les relevés d'identité, le dépistage de l'alcoolémie, l'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation, les sensations de sécurité dans le cadre d'une mission, d'inspections visuelles ou la fouilles des sacs et bagages dans le cadre prévu par l'article 96 de la loi du 18 mars 2003.

La Police Municipale renouvelle sa convention de coordinations Gendarmerie – Police Municipale, du moins s'appuie sur un diagnostic local de sécurité.

Alors voilà comment est organisée notre police municipale, l'âge moyen de nos policiers municipaux est de 45 ans.

Nous annonçons l'arrivée de M. Pierre SELKE à 19 h 45.

Il y a un chef de police, un chef de service, deux brigadiers principaux, deux brigadiers, un gardien, un gardien stagiaire et deux secrétaires employées administratives.

Le fonctionnement et l'organigramme, les locaux, la direction de la tranquillité de la sécurité publique est répartie en deux entités distinctes : la direction et le secrétariat à l'Hôtel de ville et le poste des Constellations situé Place du Soleil.

Ensuite vous avez pu voir l'organigramme comme il est, le mot d'ordre général donné par le Maire et l'adjoint délégué à la sécurité est de donner une visibilité maximale au service, en tout lieu et en chaque instant, de connaître parfaitement le territoire communal, ses enjeux et tisser du lien avec les différents acteurs qui le composent, commerçants, associations, écoles de jeunes, représentants le quartier etc...

Etre policier à JUVIGNAC c'est respecter le code de déontologie des agents de la Police Municipale, se sentir investi, reconnu et fier de son métier, faire preuve d'initiative mais aussi de réserve et de discrétion, respecter le contenu du règlement intérieur qui est valide avec la hiérarchie, se montrer à l'écoute et courtois envers les administrés, être en capacité de renseigner ou de donner les moyens de renseignements à la population sur l'actualité de la commune, la Métropole et les évènements.

Connaître les principaux acteurs de son territoire, élus, cadres, référents, intermédiaires, gendarmes, commerçants, enseignants etc...

Intervenir auprès des plus jeunes pour faire connaître les valeurs républicaines et mener des actions pédagogiques de sensibilisation, sanctionner avec la plus grande fermeté les infractions.

Ensuite les missions de la Police Municipale de JUVIGNAC sont les suivants :

- Assurer le bon ordre de sécurité et la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique, surveillance générale de jour mais aussi le soir, la nuit et les week-ends autant que de besoin.
- Intervention sur les situations ou les personnes et les biens qui sont exposés à un risque.
- Participation aux opérations coordonnées par les forces de gendarmerie, vidéo-protection, sécurité aux abords de trois écoles, sécurité des bâtiments, occupation commerciale du domaine public, rédaction et actualisation du plan communal de sauvegarde, rédaction et contrôle du respect des arrêtés municipaux, police de la route, contrôle de vitesse, les animaux, les fourrières, encadrement des manifestations publiques, culturelles, sportives.
- Action des préventions en milieu scolaire.
- Enregistrement des suivis des opérations tranquillité – vacances, environ 200 personnes par an, je donne des fiches pour ça, enregistrement et suivi des objets trouvés.
- Contrôle et suivi du développement du parc des défibrillateurs.
- Police funéraire.

Tout ceci représente le projet de service de Police Municipale.

Le projet de service détaillé que je vous ai énuméré tout à l'heure est présenté en délibération.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci Jacques, à JUVIGNAC, nous la souhaitons armée bien sûr avec un 9mm, nous la souhaitons protégée avec des gilets pare-balle.

Jacques ce que tu n'as peut-être pas dit, avec des défibrillateurs avec des trousse de secours, je voudrais rappeler que ce premier maillon de la sécurité nécessite aussi la proximité, la connaissance du terrain, la connaissance des acteurs locaux et je me tourne vers Marc SEGURA pour le remercier ainsi que son service pour les efforts qu'ils fournissent tous les jours auprès de nos 10 000 habitants. Merci à tous.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?

Monsieur GOEPFERT ?

Oui, comme vous je félicite Marc SEGURA et toute l'équipe pour le travail effectué régulièrement sachant que malheureusement délinquance et incivilité connaissent une croissance en pourcentage, supérieure aux moyens qu'on peut donner à la Police Municipale.

Il est agréable au vu du rapport de constater la disponibilité d'astreinte de quelques-uns de nos policiers municipaux, à des heures où le poste de Police est fermé. Je ne vous cache pas pour ma part que je préférerais le voir ouvert le samedi pour des raisons faciles à comprendre, et en grande partie listé sur la convention qui sera présentée dans la résolution suivante.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Oui, alors vous avez bien noté que Marc SEGURA est en train d'élaborer un plan d'action, avec les moyens aujourd'hui dont il dispose.

L'idée c'est de faire évoluer ce qui peut être un peu statique depuis plusieurs années, en tout cas, qui est conforme à l'image de la délinquance telle que nos forces de gendarmerie et de Police Municipale l'anticipe et la visualise.

Tout à l'heure on parlera de la convention de coordination avec la Gendarmerie, on ouvre les services en fonction des horaires et des jours où la délinquance se manifeste, donc aujourd'hui, même si effectivement travailler de nuit, travailler le week-end fait partie des demandes que nous avons vis-à-

vis de la police, il fallait aussi attendre qu'ils aient les moyens humains pour (ils sont tous à 35 heures), pour pouvoir se répartir le travail.

Il est noté que le samedi nous avons un ASVP qui tourne sur le marché du matin jusqu'au milieu d'après-midi et qui donc fait acte de surveillance évidemment de ces lieux, le samedi en tout cas.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

J'ajouterai aussi que si vous avez regardé l'organigramme, c'est l'organigramme vers lequel on tend, mais qui n'est pas encore plein, puisque nous sommes toujours en phase de recrutement, cette année je pense qu'on en aura peut-être deux et qu'on aura deux agents à rentrer.

Lorsque ces agents seront rentrés, il est bien évident qu'à ce moment-là nous reverrons de nouveau les plages horaires comme l'a dit Monsieur le Maire, en fonction aussi de ce que nous dit la Gendarmerie, il y a des heures où ce n'est pas tellement la peine d'être présent, d'être un peu moins présent je dirai, et il y a certaines heures par contre où on sait que la délinquance sévit un peu plus et où il faut être un peu plus présent et bizarrement je ne veux pas vous dire toutes les heures, puisque cela pourrait inciter les gens, mais ce ne sont pas les heures auxquelles on croit où il y a le plus de délinquance, c'est bizarre.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Il faut quand même noter que la délinquance depuis 2014 a drastiquement baissé, il est important de rappeler que la commune de JUVIGNAC, même si on jouxte la ville de MONTPELLIER, notre commune par rapport au nombre d'habitants, qui a un taux de délinquance assez faible, on est plutôt heureux de cela.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

C'est vrai qu'on a eu en début d'année un petit pic de folie, on a eu deux trois semaines qui ont été très effrayantes, disons qu'on s'était « envolé » et que depuis quelques temps on revient à des choses normales.

Alors il faut l'apprécier sur une longueur car il est bien évident qu'on a eu à moment donné une équipe qui a sévi et qui après un moment s'en va ou est prise.

Et si elle est prise ce qu'il y a c'est qu'aussi je dirai que le travail qui est fait, par exemple sur un cambriolage ils ont fait un flagrant délit, c'est grâce à l'équipe de Marc qui a remis le délinquant à la Gendarmerie, et qui 4 heures plus tard était dehors.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Merci, est-ce qu'il y a des observations ou d'autres questions sur cette affaire ? Tout est clair ?

Nous allons passer au vote :

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci.

IV – VIE LOCALE ET SECURITE : CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE JUVIGNAC ET LA BRIGADE AUTONOME DE SAINT GEORGES D'ORQUES

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

C'est une convention de coordination avec la Gendarmerie de St Georges d'Orques.

Le Maire possède des pouvoirs étendus en matière de police administrative générale afin d'assurer le bon ordre de sécurité, la sûreté, la tranquillité et la salubrité publique, il a en charge la Police Municipale sous le contrôle administratif du représentant de l'état dans le département.

Les missions de la police municipale de la commune de JUVIGNAC s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité, ce qui nécessite une étroite coopération avec la brigade territoriale autonome de SAINT GEORGES D'ORQUES.

La signature d'une convention est obligatoire dès lors qu'une commune compte au moins 5 agents de police municipale.

En application de la loi du 15 avril 1999 et du décret d'application du 24 mars 2000, il y a lieu de procéder au renouvellement de la convention de coordination signée le 16 février 2011, entre la Police municipale de JUVIGNAC, et la Brigade Territoriale Autonome de SAINT GEORGES D'ORQUES.

Les dispositions de la nouvelle convention de coordination :

Le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 a modifié diverses dispositions régissant les conventions de coordination et notamment la durée de celles-ci qui désormais ne peuvent être conclues que pour une durée de 3 ans renouvelables par reconduction expresse.

La présente convention rappelle que la police municipale de JUVIGNAC et la gendarmerie SAINT GEORGES D'ORQUES ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune, tout en organisant leur coopération et en précisant la nature et les lieux d'intervention des agents de police municipale.

Elle s'appuie sur un diagnostic local de sécurité (DLS) et détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat dans le cadre d'une coopération opérationnelle renforcée.

Intervention de Monsieur le Maire :

C'est une convention qui décrit finalement, qui territorialise les conventions type, donc elle est adaptée à la Commune de JUVIGNAC, car elle n'est pas un modèle départemental, dans lequel on décrit qu'il y a trois écoles par exemple, par le fait qu'il faut surveiller en commun les manifestations, le fait que les contrôles routiers doivent être coordonnés, le fait que les actes et lieux de rencontre entre les gendarmes et la Police Municipale doivent être programmés, doivent être définis de manière ponctuelle, régulière etc...

Donc cette convention de coordination permet à chacun des acteurs de pouvoir se connaître l'un l'autre et de travailler ensemble, ce qu'ils font déjà, mais c'est ce qui permet de cadrer l'exercice.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation, nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Jacques.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

Je veux juste rajouter quelque chose, on a parlé tout à l'heure d'augmentation etc...

Actuellement, je vous signale que nous sommes dans une campagne électorale, il est interdit de sortir des chiffres de la Gendarmerie sur les délinquants.

V – QUALITE DU CADRE DE VIE – UNE VILLE ACCESSIBLE : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME, COMPTE RENDU ANNUEL, EXERCICE 2016

Nous passons à l'affaire n°5 où Hélène MERLET va nous exposer l'agenda d'accessibilité programmée, avec le compte rendu 2016.

Intervention de Madame Hélène MERLET :

Bonsoir à tous,

Je vais vous présenter l'agenda d'accessibilité 1ère année, compte rendu annuel et exercice 2016.

La Commission Communale d'accessibilité créée en 2016, a validé lors de sa première réunion en juin de cette même année, l'Agenda d'Accessibilité Programmé Communal.

Ce dernier a été approuvé par le Conseil Municipal du 27 juin 2016, et enregistré à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le 30 septembre 2016.

Par arrêté préfectoral n° DDTM-2017-05-08688 du 2 mai 2017, l'Etat approuvait le plan d'accessibilité de la commune de JUVIGNAC, programmé sur une période de 9 ans.

Conformément aux engagements pris par la Ville, pour cette période 2016, une consultation a été lancée en vue de la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les sites suivants :

- Police Municipale
- Centre technique municipal
- Salle Jean-Louis HERRAULT
- Hôtel de Ville
- Groupe scolaire des Garrigues

Pendant, faute de candidat, tous les lots ont été déclarés infructueux.

Aussi, la CCA s'est à nouveau réunie le 26 avril dernier et a validé le bilan 2016 et le fait que le programme de l'année 2017 intègrera les éléments de 2016, sans les travaux de la Police Municipale qui fera l'objet de travaux séparés, et dont Jacques BOUSQUEL dira un mot tout à l'heure.

Madame MERLET présente les bâtiments concernés, et les montants TTC par bâtiment :

BATIMENT CONCERNE	MONTANT (TTC)
Centre technique Municipal	5 400 €
Salle Jean-Louis HERRAULT	8 520 €
Hôtel de Ville	8 652 €
Groupe scolaire des Garrigues	27 072 €
Salle Jean Moulin	16 788 €
Crèche	27 972 €

Il faut savoir par ailleurs que la Mairie est dépositaire des agendas d'accessibilité des établissements recevant du public qui sont présents sur son territoire.

Au 31 décembre dernier, la mairie a recensé le dépôt de 68 dossiers sur les 202 établissements présents sur la commune, soit 35 % répartis comme suit :

- 14 établissements ont déposé un agenda
- 33 une autorisation de travaux

- 21 une attestation de conformité

Pour promouvoir la nécessité d'améliorer cette accessibilité, nous allons leur envoyer un courrier leur rappelant les obligations liées à cette loi sur l'accessibilité.

Voir tableau détaillant les établissements qui ont commencé cette procédure d'Ad'AP, ci-dessous :

Commerces et Activités				
NOM	Adresse	Dossiers déposés en 2016		
		Agenda réglementaire	Autorisation de travaux valant agenda	Attestation sur l'honneur valant agenda
1	LE LAVANDIN	Place de la Lavande	REFUSÉ	
2	BANQUE POPULAIRE	Allées de l'Europe	x	
3	BRICORAMA	Les Terres du Sud	x	
4	CHÂTEAU DE FOURQUES	Route de Lavérune	x	
5	Crédit Agricole	Route de St Georges	x	
6	GIFI	Rue du Pergasan	x	
7	JEAN VALLON	CC la Plaine	x	
8	LCL - Le Crédit Lyonnais	CC Le Pompidou Les Portes du Soleil	x	
9	LE RENDEZ-VOUS	Route de St Georges	x	
10	LUGNIER NICOLAS	Rue Jupiter	x	
11	McDonald's	Allées de l'Europe	x	
12	Picard Surgelés	Route de St Georges	x	
13	Société Marseillaise de Crédit - Juvignac	CC Les Portes du Soleil	x	
14	SOGEST IMMO	CC la Plaine	x	
15	AMAR CABINET MEDICAL	Avenue des Hameaux du Golf		x
16	APSH 34	Rue des Aramons		x
17	BELLAGIO PIZZA	Place du Soleil		x
18	Boucherie Mosson 2	Allées de l'Europe		x
19	Boulangerie Pâtisserie Gouley	Place du Soleil		x

			valdet	valdet
			april	agenda
20	BOURSE DE L'IMMOBILIER	Rue du Poupidou	REFUSÉ	x
21	BRASSERIE L'ETOILE	Place du Soleil	x	x
22	BURGER GOURMET	Allées de l'Europe	x	x
23	DES CREPES ET DES CROQUES	Allées de l'Europe	x	x
24	FAMILY MARKET	Lou Récantou		x
25	FAT CASH	Route de St Georges		x
26	FM DESTOCKAGE	Centre commercial Route de St Georges	x	x
27	G M F	Rue Jupiter		x
28	HABITAT CONCEPT IMMO	Rue Bonnier de la Mosson	x	x
29	IMALDI ET CO	Carrières de l'Ort	x	x
30	INTER AUTO ECOLE	Lou Récantou	x	x
31	INTERMARCHÉ	CC Les Portes du Soleil	x	x
32	Le COCON DES LUCIOLES	Rue des Pattes	x	x
33	LE JUVINAL	Allées de l'Europe		x
34	LEFEBVRE Lauriane Kiné	Rue des Cigales		x
35	LIBERTY GYM	Place du Soleil		x
36	MARIE BLACHERÉ	Route de St Georges		x
37	MEDI BAIL	Rue du Pergasan		x
38	MEDI MAT	Rue du Pergasan		x
39	MIALAES	Rue des Pattes		x
40	PLANET AUTO	Allées de l'Europe		x
41	Pressing BALEO	CC Les Portes du Soleil		x
42	SAS SMJ	Allées de l'Europe		x
43	SAS VOD	Allées de l'Europe		x
44	SCI CADE	Rue Jupiter		x
45	SCI LA PLAINE	Route de		x

Et l'on note un seul établissement ayant fait une demande de dérogation auprès de la DDTM a fait l'objet d'un refus. C'est le premier commerce le LAVANDIN qui est situé place des lavandes.

Vous pouvez regarder les 68 dépôts.

Je vous remercie donc d'approuver cette Ad'AP pour l'année 2017 intégrant l'année 2016.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Merci Hélène, évidemment nous avons tous conscience que l'accessibilité des bâtiments recevant du public, qu'ils soient privés ou publics, est importante et l'agenda que suit, Hélène avec l'administration, et je les en remercie, est extrêmement précis et doit être absolument tenu.

Donc ces commerces recevront quand leur courrier ?

Intervention de Madame Hélène MERLET :

Il est en train d'être finalisé, nous allons l'envoyer d'ici une semaine.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Pour précision ?

Intervention de Madame Hélène MERLET :

Oui.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Vous avez en page suivante jusqu'en page 43 la liste des commerces et bâtiments qui font l'objet de dossiers déposés en 2016, agenda, autorisation de travaux ou attestation sur l'honneur valant agenda.

Nous avons notamment de la ligne 48 à 68 des attestations sur l'honneur.

Enfin si les Juvignacois ont des remarques à faire, qu'ils n'hésitent pas à contacter la Mairie, considérant qu'ils n'arrivent pas à rentrer avec un fauteuil roulant, ou parce qu'ils sont aveugles, ou sourds.

D'une manière ou d'une autre, s'ils n'arrivent pas à entrer dans un lieu.

Intervention de Madame Hélène MERLET :

Exactement, d'ailleurs cette commission d'accessibilité est faite pour ça aussi, c'est-à-dire que nous sommes prêts à recueillir toutes les demandes des Juvignacois qui auraient des remarques, des soucis ou des difficultés sur certains endroits de la Commune.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Oui, parce qu'on ne va pas se contenter d'éléments déclaratifs on va dire.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Monsieur BOUSSEREN, Monsieur GOEPFERT.

Intervention de Monsieur Jean Claude BOUSSEREN :

Oui, la question que je voulais poser c'est concernant les ERP, je vois qu'il y a une liste ERP qui concerne notamment les bâtiments de la Mairie etc...

Je voudrais savoir si les observations qui sont relevées résultent d'une visite de la commission sécurité accessibilité, qui aurait donc fourni un avis défavorable et avec une mise en demeure de réaliser les travaux, puisque les travaux ne sont pas précisés, donc je voudrais savoir si ça résulte d'une visite ou bien si c'est préventif, c'est-à-dire figé, parce que vous jugez qu'il est nécessaire de faire ces travaux ?

Mais, bon bien souvent on attend la visite de la Commission pour faire les travaux.

Ensuite, il y a une liste, vous avez énuméré les magasins, on appelle ça en classe 5, si je ne m'abuse, si la réglementation n'a pas changé, si ces magasins ne nécessitent pas à l'ouverture de visite sécurité accessibilité ?

Par contre, si je fais appel à ma mémoire, Monsieur le Maire, vous avez tout loisir de convoquer à votre guise, pour tel magasin, la Commission sécurité accessibilité qui notifiera éventuellement les problèmes qui en résulte et qui donnera un avis.

Cet avis sera confirmé ensuite au résultat.

Je me posais la question est-ce que c'est toujours d'actualité, parce que j'ai pratiqué ça avec toutes les équipes du Conseil Municipal et donc de la Mairie, je voulais savoir si c'est toujours valable ou si il y a des modifications à ce sujet ?

Intervention de Madame Hélène MERLET :

Alors s'il est toujours valable de convoquer la Commission Accessibilité ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Je crois que vous confondez, on a deux commissions, il y en a une qui est sur l'incendie et les secours, et là, pour le coup, on pourrait fermer l'établissement. Mais la Commission Accessibilité pilotée par Hélène, ça n'a rien à voir, c'est-à-dire qu'on s'inscrit dans un agenda législatif national, qui nous oblige effectivement peu à peu à ce que nos ERP public et puis privé où là on a autorisé pour obliger les porteurs, à se mettre en conformité avec la loi, où là la Commission de sécurité n'a rien à voir, c'est à dire que cette commission en question ne va pas fermer l'établissement parce qu'elle n'est pas à jour de son agenda d'accessibilité. Parce qu'on n'est pas mis en danger de la vie d'autrui tout simplement.

Intervention de Monsieur Jean Claude BOUSSEREN :

Concernant les ERP, vous savez qu'il y a des visites périodiques obligatoires, de toutes les manières, qui sont faites par des conventions d'accessibilité : les associations étudient tous les détails, les pompiers sont présents. La liste de ces visites est donnée, le représentant du Maire est présent, mais il n'a pas la majorité. Trois avis sont donnés, et c'est par rapport à ces avis, que des dispositions sont prises.

Intervention de Monsieur le Maire :

Non, en fait la commission de sécurité va évaluer si le bâtiment est conforme ou pas pour les conditions de sécurité du bâtiment lui-même, savoir, en cas d'évacuation, comment l'on sort, où sont les portes de secours etc...vous avez vécu cela. Mais là dans l'agenda d'accessibilité programmé, la loi donne libre cours aux communes pour pouvoir, dans un laps de temps d'ailleurs assez long, plusieurs années parfois, faire conformer les ERP de la Commune.

Mais ça n'a rien à voir avec ces commissions de sécurité qui elles, sont très drastiques en matière d'incendie, la commission d'accessibilité ne va pas fermer comme vous le dites un commerce parce qu'elle ne sera pas dans l'agenda en question. On n'est pas du tout dans le même rapport qu'avec la commission de sécurité Hélène ?

Intervention de Mme Hélène MERLET :

Oui, et je précise que nous avons le devoir d'informer en fait, simplement les ERP qui ne sont pas aux normes, comme nous avons le devoir de déposer cet agenda d'accessibilité sur tous les bâtiments communaux qui ne seraient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cela ne veut pas dire que nous pouvons faire fermer ou avoir ce genre d'attitude vis-à-vis d'un établissement qui ne serait pas aux normes.

Par contre, comme on le fait là, on peut les informer du fait qu'ils sont hors la loi, puisque la loi d'accessibilité date de 2005, elle a été reportée en 2015, et on avait une obligation déjà fin 2015 de déposer un agenda accessibilité programmée.

Intervention de Monsieur le Maire :

Ce qu'on a fait donc pour les établissements publics, donc qui sont cités précédemment, où donc on est effectivement en responsabilité. Pour ce qui est des commerces, c'est la DDTM la police du Préfet

qui finalement établira les mesures à prendre ensuite pour pénaliser les commerces. Mais on ne va pas les fermer pour ça.

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUSSEREN :

A mon avis vous pouvez convoquer une commission, concernant le problème de l'agenda, il y a effectivement à prendre en compte la décision qui est prête concernant la visite obligatoire, cette visite obligatoire qui sera sujette à observations, donc il serait bien effectivement que l'agenda prenne en compte les observations, puisqu'elles vont dans le sens de l'obligation à réaliser pour des ERP des établissements recevant du public.

Donc c'est la question que je posais, est-ce qu'elle prend en compte, si vous voulez, ces observations qui sont notifiées, qui sont confirmées au SDIS par la Commission de sécurité et accessibilité ? Ce serait bien de l'intégrer si vous voulez dans le cadre de l'agenda.

Intervention de Monsieur le Maire :

Encore une fois ce sont deux sujets différents, c'est-à-dire que ce que vous évoquez avec le SDIS avec les pompiers n'a rien à voir avec ce qu'on vote ce soir.

En fait ce sont des actions de sensibilisation pour améliorer l'accessibilité, les commerces qui ne le font pas ne seront jamais fermés, ils seront simplement pénalisés financièrement, mais ils ne seront pas fermés, ils ne mettent pas en danger la vie d'autrui. Sauf effectivement si il y a un escalier et pas d'ascenseur, du coup un fauteuil roulant ne peut pas sortir, donc il y a des sujets qui sont connexes, mais là l'Ad'AP n'est pas l'affaire qu'on vote ce soir. C'est distinct.

Intervention de Monsieur Jean Claude BOUSSEREN :

Ce serait bien si on liait les deux, je pense, au niveau coordination, ça paraît évident.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des observations ou questions ?

Monsieur GOEPFERT ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Oui, Hélène le disait, je pense qu'il serait bon d'informer l'ensemble des ERP de la commune quitte à ce que la Préfecture fasse son travail par la suite, moi ce que je voulais souligner quand même, c'est qu'il est très bien et ce n'est pas nouveau, sur l'accessibilité, par contre il conviendrait d'avoir une vigilance et une tolérance zéro pour l'occupation des places réservées aux personnes invalides qui sont impunément occupées par des livreurs ou d'autres personnes, je demande vraiment la tolérance zéro à ce niveau-là.

Intervention de Monsieur le Maire :

Tout à l'heure Jacques ne l'a pas dit, on a verbalisé 350 fois avec le PV numérique, je crois de mémoire, c'était noté dans les pages précédentes, et on se fait incendier toute la journée parce que nos policiers verbaliseraient trop. Donc on met 135 € sur les places handicapées ou sur les stationnements gênants sur un trottoir qui empêchent un fauteuil de passer sur un trottoir ou un enfant qui sort de l'école etc...

On se fait suffisamment incendier par les Juvignacois et on l'assume, quand ils se garent sur des places de stationnement handicapées ou sur un trottoir.

Effectivement, la Police n'est pas là constamment, et il y aura toujours des incivilités

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

Il y en a eu à un moment donné sur les Constellation, c'est vrai il y a des gens stationnés, cela a duré 7 à 8 jours, et je signale que lorsqu'il y a un PV et qui est adressé, même si c'est un adjoint, même si c'est n'importe qui, il est payé.

Intervention de Monsieur le Maire :

J'en ai déjà payé 2 moi-même, pour un excès de vitesse. Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci Hélène, qui va garder la main pour nous parler de l'affaire n°6.

VI – BIEN VIEILLIR A JUVIGNAC, CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE, CLIC MAILL'AGE, COTISATION 2017

Intervention de Madame Hélène MERLET

Nous allons renouveler notre adhésion si vous le voulez bien cette année au Clic Maill'age, ce centre local d'information et de coordination du Bassin gérontologique de Montpellier, qui nous permet toujours de réaliser des ateliers mémoire notamment au sein de la Commune.

Dans le cadre du renouvellement de cette adhésion, la commune est invitée à porter son concours financier en faveur du fonctionnement du CLIC, à travers une cotisation 2017 qui s'élève à 0.35 € par habitant, soit pour 2016 une cotisation de 2 260.30 €. Je vous propose donc d'approuver l'adhésion de la commune au Clic Maill'age pour l'année 2017, pour un montant de 2 260.30 €. Merci.

Intervention de Monsieur Le Maire :

On est adhérent et on vous propose donc de poursuivre.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Pas de question ? Pas d'observation ? Nous passons donc au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci Hélène.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Hélène garde la main pour l'affaire n° 7, qui est une affaire très importante.

VII – BIEN VIEILLIR A JUVIGNAC : MISE EN PLACE D'ATELIERS CODE LA ROUTE ET CONDUITE POUR LES SENIORS DE JUVIGNAC, CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO-ECOLE EASY PERMIS

Intervention : Madame Hélène MERLET

Je voudrais juste en profiter pour ajouter que le CLIC nous sera utile aussi dans le cadre de la réalisation de l'analyse des besoins sociaux. Je voulais vous dire ce soir que la Commune se lançait dans cette analyse des besoins sociaux, donc nous allons commencer cette étude la semaine prochaine à priori, il y aura deux phases d'étude sur la Commune, qui vont nous permettre de mieux connaître la population Juvignacoise, sociodémographique, donc avoir un diagnostic des besoins sociaux de la Commune pour pouvoir savoir de quoi les Juvignacois et les Juvignacoises ont besoin, avant de tenter de répondre à un besoin qu'on n'a pas identifié.

Le CLIC sera un support aussi pour réaliser cette analyse des besoins sociaux.

Et j'enchaîne, avec le toujours « Bien vieillir à JUVIGNAC », en effet, des ateliers de code de la route, de bien vieillir à JUVIGNAC, c'est essayer de conserver son autonomie, et donc de conduire.

La municipalité souhaite passer une convention avec l'auto-école EASY PERMIS pour proposer aux retraités Juvignacois des ateliers destinés à une remise à niveau sur le Code de la route, une évaluation en situation de conduite ou encore, à l'accès à un simulateur de conduite.

Vous avez dû voir le rapport, qui indique qu'une enquête de 2016 montrait que 94 % des personnes interrogées exprimaient avoir rencontré un sénior dangereux au volant.

Le contenu de ces ateliers concerne les seniors de plus de 60 ans qui conduisent encore un véhicule.

Le partenaire de cette action est l'auto-école EASY PERMIS de JUVIGNAC, la seule auto-école du territoire qui dispose d'un simulateur de conduite.

Il y aura plusieurs phases.

- La première phase a déjà commencé : ce sont des séances collectives interactives gratuites sur le thème : « Où en est-on de notre Code de la route ? », assurées par un moniteur auto-école agréé avec une 1^{ère} session en mars avec 25 participants, en juillet et en octobre.
- Ensuite, nous allons passer à des ateliers de conduite, séance d'évaluation de conduite encadrée par un moniteur auto-école agréé. Ceux qui le souhaitent, pourront également utiliser, comme bon leur semble, le simulateur de conduite virtuelle, mis à disposition gratuitement sur inscription auprès de l'auto-école EASY PERMIS.

Cette action a un coût qui représente une dépense de 200 euros TTC, correspondant à 7 h 30 de conduite accompagnée, ainsi que le bilan des 3 sessions impactant 15 bénéficiaires. En effet, on ne va pas les laisser repartir en leur disant « vous avez mal conduit, dommage », mais on va leur proposer des solutions s'ils ont des problèmes visuels, ou auditifs, on va essayer de les accompagner pour qu'ils se sentent mieux ensuite, dans leur véhicule.

Je vous invite donc à approuver la mise en place de ces ateliers de Code de la route, et à autoriser la signature de la Convention de Partenariat, qui se trouve juste après, avec l'auto-école EASY PERMIS.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Merci Hélène.

Effectivement tu as souligné que « bien vieillir » est un enjeu national extrêmement important et dans les années à venir, nous serons tous nous concernés de près ou de loin par cette question. L'autonomie, le plus longtemps possible dans la vie, c'est un but que l'on recherche ici à JUVIGNAC.

Donc tu as cité tout à l'heure les ateliers « mémoire », cela en fait partie, le fait de travailler sur la prévention des chutes aussi, nous travaillons avec l'équipe médicale pour chuter le plus tard possible.

Nous avons participé à des journées mondiales telles que la journée mondiale contre la surdité, parce que la surdité est aussi un handicap qui fait que l'on vieillit plus tôt.

Je voudrais saluer les bénévoles de MONALISA, que tu suis avec Michel ROQUES ici présent, parce que ces personnes sont isolées et âgées, et bien vous les visitez avec les bénévoles qui sont une dizaine aujourd'hui, et peut-être même quinze.

Tu veux en dire un mot Michel ?

Pour moi ce sont des outils qui sont des éléments additionnés, et là on le voit, avec le fait de conduire le plus tard possible pour aller faire ses courses, aller chez le médecin, aller simplement se promener, c'est extrêmement important, l'autonomie qui en dépend.

Michel tu veux dire un mot sur « MONALISA ».

Intervention de Monsieur Michel ROQUES :

Oui, nous organisons donc avec les bénévoles de JUVIGNAC une quinzaine de visites par mois.

Il y a autant de bénévoles, on en a une quinzaine à l'heure actuelle, tous les mois nous avons ces visites qui s'organisent chez ces personnes. On passe une heure, une heure et quart chez ces gens,

cela nous permet de les suivre, de voir un peu si ils ont des problèmes, des problèmes de santé, des enfants qui les suivent, et en général cela se passe très bien, on est très bien accueillis et ils redemandent à ce que l'on repasse le mois d'après.

Ça se fait naturellement et normalement avec eux, très gentiment.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Tout à fait on parle aussi d'essayer de mettre en place des actions de bénévolat autour des séniors, soit avec les enfants, on peut imaginer cela dans des écoles ou ailleurs, donc c'est pour la suite.

En tout cas le simulateur de conduite tu l'as testé Hélène, il est impressionnant.

Intervention de Madame Hélène MERLET :

Oui, c'est très difficile, j'ai eu un accident dès que je suis montée, donc c'est pour cela que nous l'avons testé, en réalité, il a été testé avec quelques seniors, pour voir un peu et qu'on ne les place pas en situation d'échec, ce qui serait contre-productif, et les séniors qui l'ont testé s'en sont bien sortis, en effet il faut un petit temps d'adaptation, et après ça va.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Non, pas de question, pas d'observation. Nous passons au vote.

En tout cas merci Hélène

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour nos seniors.

Nous passons à l'affaire n° 8, je donne la parole à Béatrice MICHEL, pour qu'elle nous parle de la TLPE, Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

**VIII – QUALITE DU CADRE DE VIE, TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE),
ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2018**

Intervention de Madame Béatrice MICHEL :

Madame MICHEL présente la TLPE, et donne quelques explications :

Par délibération en date du 4 mars 2010, la commune avait instauré la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure). Cette taxe est applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantées sur le territoire de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

En effet, la CGCT prévoit pour le Conseil Municipal la possibilité d'actualiser ces tarifs chaque année avant le 1^{er} juillet, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le tarif de référence pour les communes de moins de 50 000 habitants, et appartenant à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 50 000 habitants, s'élève à 20.60 € par m² et par an.

Vous pouvez trouver dans le tableau ci-dessous les nouveaux tarifs de la TLPE applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, et pour rappel également, concernant l'évolution des recettes entre 2011 et 2016, on peut constater une augmentation de 294 %, entre 2014 et 2016.

Enseignes				Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé...			
				...non numérique		...numérique	
Superficie totale cumulée inférieure à 7m ²	Superficie totale cumulée comprise entre > 7 m ² et 12 m ²	Superficie totale cumulée comprise entre >12 m ² et 50 m ²	Superficie totale cumulée supérieure à 50 m ²	Superficie individuelle inférieure à 50 m ²	Superficie individuelle supérieure ou égale à 50 m ²	Superficie individuelle inférieure à 50 m ²	Superficie individuelle supérieure ou égale à 50 m ²
Exonérée	20,60 € / m ²	41.20 € / m ²	82.40 € / m ²	20,60 € / m ²	41.20 € / m ²	61,80 € / m ²	123.60 € / m ²

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes perçues	0 €	29 600 €	20 130 €	20 130 €	43 600 €	79 286 €

La TLPE a été une recette dynamique depuis 2011, notamment sur les deux dernières années grâce à un travail de recouvrement efficace mis en œuvre par la direction des finances, ce qui explique ce pourcentage important d'augmentation.

En 2017, la commune a inscrit dans son programme pluriannuel d'investissement la mise en œuvre d'une étude et de travaux, relativement à la Signalisation d'Information Locale (SIL).

La SIL aura pour objectif de réduire la pollution visuelle par la diminution du nombre de panneaux. De fait, les surfaces à taxer diminueront, et les recettes correspondantes également.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le tarif applicable pour la TLPE 2018 tel que présenté ci-dessus.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci Béatrice, pour une précision et pour répondre à Monsieur MUNOZ qui m'en a fait part lors de la Commission : des réglottes qui ont été vandalisées à votre effigie et qui ont été jugées dangereuses par les services et ont été retirées, mais je pense que vous n'étiez pas informée.

Dans la mesure où on met en place une SIL, c'est-à-dire une signalisation d'information locale, ces réglottes seront rajoutées, évidemment, avec votre sigle.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Monsieur GOEPFERT ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Oui, personnellement je ne considère pas réellement les enseignes commerciales comme une pollution visuelle, mais plutôt comme un signe de dynamisme commercial.

Il existe des exonérations de taxe locale pour les particuliers, je crois qu'il est dans la stratégie de la commune d'attirer de nouvelles entreprises pour les années à venir, je souhaiterais que soit réfléchi une exonération temporaire de la TLPE pour les nouvelles entreprises, en rappelant que le coût d'installation d'une entreprise est très lourd pour le chef d'entreprise, entre les aménagements, le bail etc...

J'aimerais que ce soit réfléchi pour les nouveaux arrivants commerciaux.

Intervention de Monsieur Le Maire

Un mot par rapport à la pollution visuelle, ça ne veut pas dire qu'on enlève toute signalisation, au contraire on met en place la signalisation, je dirais, d'information locale.

La SIL, nous permet de réglementer de manière construite et cohérente en fait la signalisation pour tous les commerçants, les artisans qui souhaitent pouvoir s'inscrire.

C'est le travail que mène Béatrice MICHEL, ce n'est pas l'objet de l'affaire ce soir.

Donc la TLPE nous permet d'effectivement vous l'avez vu, de lutter contre cette pollution visuelle, et donc on y arrive, et donc diminuer les recettes correspondantes. Le but de la commune n'est donc pas de faire de l'argent sur le dos des commerçants bien au contraire, c'est de rendre l'argent, mais d'une autre manière, en essayant d'encadrer ce qui jusqu'à il y a peu de temps à JUVIGNAC, était souvent une foire, puisque les commerçants en ont parlé, ça a été souvent un choix à traiter à la fois pour Béatrice et pour Alain, pour essayer de revenir à des normes acceptables en matière de charte, en matière de panneau sauvage implanté sur des murs un peu partout dans la Commune.

Aujourd'hui vous avez de moins en moins ça.

Tu veux dire un mot la dessus ?

Intervention de Madame Béatrice MICHEL :

Oui, de toute façon ce que je voulais dire, déjà c'est que ces taxes s'élèvent en moyenne entre 3 à 400 €, donc c'est vrai que pour certaines entreprises ça peut représenter un poids.

Mais on n'est pas quand même non plus sur des montants très importants. En fait, on a 176 commerces sur JUVIGNAC qui ont une enseigne, et on en a 79 qui sont assujettis.

Vous pouvez le voir dans le tableau concernant les tarifs, il y a une exonération jusqu'à 7 m2.

Après je pense qu'il est naïf de penser que parce qu'on a une énorme enseigne. On a plus de clients, on est plus vu.

Parce que ce que l'on constate, c'est l'objet d'étude du cabinet qui nous suit pour la SIL, et il a présenté son schéma directeur le 7 juin, de mémoire, donc je vous invite si vous êtes disponible à venir, Monsieur GOEPFERT, et vous verrez que suite à cette étude, il est clair qu'il y a une surenchère, plus les enseignes sont importantes, plus les commerçants entre eux superposent tout un tas d'enseignes ou sur-enseignes de publicité.

Donc c'est tout ce travail-là qu'on essaie de faire et bien sûr avec Alain CASTELL aussi, puisque l'objectif n'est pas de ponctionner les commerçants.

Intervention de Monsieur le Maire :

Oui le but est que le chiffre d'affaires soit préservé pour chacun : si possible augmenté, d'ailleurs on va mettre aussi une signalisation pour le marché du samedi matin, puisqu'il n'y en a pas assez.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

C'est clair pour tout le monde ? Nous allons passer au vote :

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Nous passons à l'affaire suivante, toujours présentée par Béatrice MICHEL, au sujet de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (A.L.E.C).

IX – DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE : AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (A.L.E.C), ADHESION DE LA COMMUNE

Intervention de Monsieur Le Maire :

Affaire suivante présentée par Madame Béatrice MICHEL autour de l'agence locale de l'énergie et du climat, l'ancienne ALE qui devient ALEC.

Intervention de Madame Béatrice MICHEL :

Madame MICHEL rappelle à l'assemblée que la ville de JUVIGNAC a signé, courant 2016, une convention avec l'ALE, qui est devenue ALEC, pour une assistance à la gestion énergétique de son patrimoine (évaluation des consommations en énergie, en eau et proposition d'amélioration pour optimiser les dépenses).

Un premier bilan a été produit lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2016.

Outre cette convention de travail, l'ALEC propose à compter de cette année, aux collectivités, d'intégrer leur Conseil d'Administration pour prendre une part active aux orientations et décisions de l'agence.

Consciente de l'intérêt à devenir membre actif de l'ALEC afin de conforter son engagement en matière de transition énergétique, la commune propose de nommer Madame Béatrice MICHEL, en tant que membre titulaire de l'ALEC, et Monsieur Luc BRAEMER en tant que membre suppléant.

Le montant de la cotisation correspondante est de 150 euros par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à l'ALEC, de me désigner en tant que membre titulaire de l'ALEC, et Monsieur Luc BRAEMER en tant que membre suppléant.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Merci Béatrice. L'ALE qui nous aide grandement pour repérer les fuites thermiques ou les fuites d'eau dont on a parlé souvent. Donc merci à eux.

Es ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation ?

Passons au vote :

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Nous passons à l'affaire 10 avec Madame Audrey THALY-BARDOL qui va nous exposer les sujets sur la vie culturelle et l'aide allouée aux associations et demandes d'attribution et montant pour 2017.

X – VIE CULTURELLE, AIDES ALLOUEES AUX ASSOCIATION ET MONTANTS 2017

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL :

Bonsoir à tous et à toutes, effectivement nous sommes en pleine période d'attribution des subventions, comme nous avons pu le faire l'année dernière, je souhaite juste dans un premier temps faire un bilan statistique des demandes qui ont été déposées.

- 23 associations ont déposé auprès du Service Vie Associative un dossier de demande d'aide au fonctionnement représentant un budget cumulé de 53 437 €.

- 14 dossiers de demande d'aide au projet, représentant un budget cumulé de 19 369 €.
- 12 dossiers de demande d'aide au projet éducatif, représentant un budget cumulé de 126 632 €.
- La Commission municipale Vie Associative s'est réunie à trois reprises les mardi 25, jeudi 27 avril, et mardi 2 et 31 mai. Elle a reçu 19 porteurs de projets associatifs.

Je rappelle que cette commission est composée d'élus de la majorité et de l'opposition.

J'ai pu avoir à mes côtés Madame Florence PLAYS que je remercie pour avoir assisté à toutes ces commissions, lors des rencontres avec les porteurs de projets.

Ci-dessous, vous trouverez la synthèse des demandes d'aides qui ont été déposées en 2017, donc vous avez différentes demandes liées aux salles, aux terrains, des différents terrains sportifs évidemment, des demandes d'aide au fonctionnement, à hauteur de 23 demandes, et des aides aussi au projet ou au projet éducatif donc à hauteur de 32 demandes.

Synthèse des demandes d'aides déposées / 2017

Associations ayant effectué	Demandées	Eligibles	Inéligibles	Attribuées	Rejetées	% d'attribuées par rapport aux demandes éligibles
une demande de salle ou de terrain	53	49	4	48	1	98%
une demande d'aide au fonctionnement	23	19	4	19	0	100%
une demande d'aide au projet/projet éducatif	32	31	1	26	5	84%
TOTAUX	108	99	9	37 *	6	90%

** : ne concerne que les aides financières (demandes de salles exclues)*

Je vous fais grâce de tout le déroulement, critérisation des associations, les critères d'éligibilité ont été évoqués lors des précédents Conseils Municipaux, et vous avez donc, ci-dessous, les différents montants qui ont été demandés par les associations de la Commune.

Typologie et montant des aides demandées

Les associations présentes dans ce tableau, mais sans montant demandé, ont fait au moins une demande de créneaux.

	ASSOCIATIONS	AIDES demandées		
		Fonctionnement	Projet	Projet Educatif
1	AFPRIC	0 €	400 €	0 €
2	Aide et Réussite	2 291 €	0 €	0 €
3	AIPEG parents d'élèves Garrigues	0 €	1 700 €	0 €
4	Aikikai de Juvignac	0 €	0 €	0 €
5	Amis en Scène	0 €	0 €	0 €
6	Anciens Combattants	508 €	0 €	0 €
7	APCJ	0 €	0 €	0 €
8	Arizona Kid	0 €	0 €	0 €
9	As de Cœur Juvignacois	0 €	0 €	0 €
10	ASJ Avenir Sportif Juvignac Football	5 000 €	800 €	51 900 €
11	Atelier Gasp'art	0 €	0 €	0 €
12	Athlétic Club Juvignac (Foot ACJ)	0 €	0 €	0 €
13	CD UFOLEP 34	0 €	0 €	32 000 €
14	Cercle Généalogique du Languedoc	0 €	0 €	0 €
15	Club Cartophile	0 €	0 €	0 €
16	Club Franco Polonais	300 €	0 €	0 €
17	Club Méditerranéen d'Escrime	5 000 €	2 000 €	2 400 €
18	Concordia	0 €	0 €	4 020 €
19	Courir à Juvignac	500 €	0 €	0 €
20	CSAD Artemis (club de tir)	539 €	1 240 €	0 €
21	Ecole de Danse Classique	2 491 €	0 €	0 €
22	Enfants de Sakaby et d'ailleurs	200 €	0 €	0 €
23	Escola de Capoeira Vem Jogar	0 €	0 €	0 €
24	Foot Animation 34	0 €	0 €	0 €
25	GERIFAP	3 000 €	1 500 €	0 €
26	Golf de Fontcaude	5 000 €	0 €	11 200 €
27	Guitare Plus	0 €	0 €	0 €
28	Juvibad	0 €	0 €	0 €
29	Juvignac Basket Association	3 788 €	2 200 €	5 600 €
30	Juvignac Bridge	0 €	0 €	0 €

31	Juvignac Handball	0 €	0 €	0 €
32	Juvignac Football Club	2 500 €	0 €	0 €
33	Juvignac Karaté Club	5 000 €	1 300 €	0 €
34	Juvignac Rugby Club	0 €	0 €	1 400 €
35	Juvignac Savate Boxe Française	0 €	0 €	0 €
36	Juvigym	0 €	1 254 €	1 172 €
37	Juvinhac Occitan	316 €	0 €	0 €
38	Juvi-Rencontre	0 €	0 €	0 €
39	Juviyoga	0 €	0 €	0 €
40	Kadanse	4 000 €	1 500 €	0 €
41	Krav Maga 34 Street Fight Juvignac	0 €	0 €	0 €
42	Kung Fu Shaolin 34	2 000 €	0 €	0 €
43	Latin Fitness	0 €	0 €	0 €
44	Libériens du Sud	1 056 €	0 €	0 €
45	Liberté Ski	0 €	0 €	0 €
46	Lou Cantou des Aînés	1 800 €	0 €	0 €
47	Maison du Judo	0 €	0 €	1 620 €
48	Musik'A Grabels	0 €	0 €	5 000 €
49	Oiseau Club Palavas Hérault	0 €	0 €	0 €
50	Pingouins Rugby Club	0 €	0 €	0 €
51	Plaisir Auto Rétro	300 €	700 €	0 €
52	Plaisir de Lire	2 500 €	0 €	0 €
53	Retraite Sportive de Montpellier	0 €	0 €	0 €
54	Scrabble	0 €	0 €	0 €
55	So and You	0 €	0 €	8 470 €
56	Solibel	576 €	775 €	0 €
57	Tai Chi Pas à Pas	0 €	0 €	0 €
58	Tango Siempre	0 €	2 000 €	0 €
59	Tennis Club Juvignac	5 000 €	2 000 €	2 000 €
60	Top Anglais	0 €	0 €	0 €
61	UNASS 34	0 €	0 €	0 €
62	Yoga Pilates Juvignac	0 €	0 €	0 €
		53 665 €	19 369 €	126 782 €

Il y a eu 62 demandes, réparties à la fois sur des aides de salles ou des aides en fonctionnement, projet ou projet éducatif.

Tous ces montants sont bien sûr à votre disposition sur le site de la ville.

Concernant l'aide au fonctionnement :

- Sur les 23 demandes, une ne répond pas aux critères d'éligibilité pour être instruite.
- Sur les 22 demandes restantes, trois ne cumulent pas toutes les conditions d'accès à l'aide.
- 19 associations remplissent toutes les conditions pour accéder à l'aide au fonctionnement.

Je vous rappelle que l'année dernière, dans un souci d'équité, nous avons réparti ce budget annuel prévisionnel, à hauteur de 4 % du budget avec un plafond de 200 euros.

Cette année, nous avons reçu beaucoup plus de dossiers de demande d'aide au fonctionnement, c'est pour cela que nous avons réparti cette subvention à hauteur de 3.7 % du budget annuel prévisionnel, le tout étant plafonné au montant de leur demande initiale.

Pour rappel, les associations caritatives bénéficient d'une aide forfaitaire de 200 €.

Le tableau détaillé ci-dessous, indique que nous avons 19 associations cette année qui bénéficient d'une aide au fonctionnement avec les différentes aides demandées, et bien sûr ce calcul proratisé pour avoir la subvention attribuée.

AIDE AU FONCTIONNEMENT 2017 : MONTANTS ATTRIBUÉS

	ASSOCIATIONS	Aide au Fonctionnement		1er versement juin 2017	2ème versement janvier 2018
		Aide Demandée	Aide Attribuée	75%	25%
1	Aide et Réussite	2 291	624	468	156
2	Anciens Combattants	508	313	235	78
3	ASJ Avenir Sportif Juvignac Football	5 000	3 371	2 528	843
4	Club Franco Polonais	300	300	225	75
5	Club Méditerranéen d'Escrime	5 000	1 310	982	328
6	Courir à Juvignac	500	322	242	80
7	CSAD Artemis (club de tir)	539	519	389	130
8	Ecole de Danse Classique	2 491	2 291	1 718	573
9	Enfants de Sakaby et d'ailleurs	200	200	150	50
10	Juvignac Basket Association	2 500	901	676	225
11	Juvignac Football Club	2 500	689	517	172
12	Juvignac Karaté Club	5 000	1 603	1 202	401
13	Juvinhac Occitan	316	258	194	64
14	Kadanse	4 000	2 147	1 610	537
15	Kung Fu Shaolin 34	2 000	1 384	1 038	346
16	Lou Cantou des Aînés	1 800	788	591	197
17	Plaisir Auto Rétro	300	300	225	75
18	Plaisir de Lire	2 500	1 995	1 496	499
19	Solibel	576	307	230	77
		37 745	19 622	14 716	4 906
				total du 1er versement	total du 2ème versement

L'enveloppe globale qui représente 19 622 €, nous avons voté un budget de 20 000 € au Conseil Municipal précédent.

Concernant les aides au projet, et au projet éducatif :

- 13 associations ont déposé 20 demandes d'aides au projet
- 12 associations remplissent les conditions pour accéder à l'aide au projet
- 10 associations ont présenté leur projet auprès de la commission Vie Associative
- Après audition des porteurs de projet, la commission Vie Associative a souhaité soutenir 14 projets, proposés par 8 associations.

Je vous rappelle que c'est un travail de titan qui est effectué par nos services pour vérifier l'éligibilité des associations, pour vérifier la conformité des dossiers, pour aussi vérifier l'état des lieux, la véracité des informations aussi qui sont produites.

Donc le Service « Vie Associative » que je tiens vraiment à saluer car ils sont au côté des associations quotidiennement pour leurs demandes.

Nous avons eu l'occasion de faire des réunions d'information pour aider les associations à monter leur dossier et à mieux comprendre aussi les demandes que nous avons, les exigences que la Municipalité pour avoir vis-à-vis des associations, des partenaires finalement associatifs.

Les montants qui ont été attribués au titre de l'aide au projet et au projet éducatif représentent 80 % de la dotation.

Une grande majorité d'associations étaient éligibles, et les projets qui ont été retenus par la commission Vie Associative se voient proposer une subvention égale au montant demandé, en cohérence avec leur budget prévisionnel.

Les services sont attentifs, et nous pointent du doigt certaines améliorations que l'on peut apporter, à savoir par exemple :

- Avenir Sportif Juvignacois : seul 2 items du projet ont été retenus, afin de faire la distinction entre les projets généraux du club, et le projet éducatif. Il s'agit de l'aide au permis de conduire pour les animateurs, et l'aide aux devoirs. Le budget du projet, ainsi que le budget de fonctionnement ont été revus en fonction. Ce sont des jeunes qui pourront être à la fois être des formateurs, et qui bénéficieront d'une aide de la part du club pour passer leur permis de conduire.
- Club Méditerranéen d'Escrime qui nous a fait une demande d'aide à l'équipement. Nous avons bien précisé que cette aide était exceptionnelle. Cette année nous allons reconduire cette aide, puisqu'ils ont des exigences, à cause de la Fédération qui leur demande de changer les différents équipements. Pour cela, nous leur demandons de revoir à la baisse leur budget, vu qu'il y a des équipementiers qui proposent des prix beaucoup plus intéressants.

Voilà, donc, on accompagne tout en gardant toujours des garde-fous, par rapport à l'argent des contribuables.

- Golf de Fontcaude : on retient 3 cycles d'initiation au golf, en TAP, contre 5 proposés.
- JUVIGNAC Basket Association : sur les 3 projets de stages pendant les vacances scolaires, un seul stage est retenu, car notre projet politique lié à l'encadrement de jeunes passe aussi par les services municipaux, et il est vrai aussi qu'il faut qu'on crée une cohérence au niveau de l'offre à destination des jeunes, c'est pour cela que le Basket aura un créneau uniquement.
- JUVIGNAC Karaté Club : le projet accepté concerne le passage de grade pour les jeunes karatéka, et l'aide a été revue à la baisse, en intégrant la gratuité de la salle pour réaliser le projet.

Après avoir analysé la périodicité des projets proposés, on a inscrit 2 versements de la subvention sur les crédits de paiement 2017, pour un montant global de 33 728 €.

Huit projets verront leur réalisation débuter en 2017, et aboutir en 2018.

Le 2^{ème} versement est assujéti à la présentation du bilan moral et financier de l'opération, 17 143 € devront être inscrits sur les crédits de paiement 2018, au titre de la dotation aux associations, contre 15 000 € initialement prévus.

Concernant les aides et attributions des aides aux projets, je vous fais grâce de tous les détails, mais ils seront bien sûr à votre disposition, je tiens à préciser que nous aurons une nouvelle proposition sur la commune d'activité qui s'appelle Gym Câline, pour les enfants et ce sera proposé à l'école Nelson Mandela.

C'est de la gym pour les bébés, une proposition de gym bébé parents et toutes les autres associations bien sûr que je ne citerai pas, mais en tout cas, on peut relever la valeur des projets qui nous ont été proposés cette année, qui étaient effectivement d'une grande qualité et aussi variés, qui tournaient autour de la culture et du sport.

Donc vous avez eu en détail toutes les attributions et les valorisations des créneaux dans les équipements municipaux, puisqu'on a cessé de dire que l'utilisation d'une salle municipale est aussi une subvention en nature, et il est très important pour nous que l'on puisse valoriser comme les utilisateurs, et que les adhérents des associations puissent aussi en être conscients, vous avez aussi cette transparence par rapport au prix, à la valorisation des salles municipales.

Si l'on devait faire le bilan de ce dispositif en 2017, j'ai un sentiment de grande satisfaction.

- Une plus grande transparence

C'est vrai que j'en suis fière, il y aura bien sûr des améliorations à apporter, je pense surtout aussi à la mise en place des temps périscolaires, donc on verra comment cela va évoluer avec Jérôme, au niveau des projets et du temps éducatif, en relation avec le temps périscolaire.

Cependant, aujourd'hui, les associations ont bien compris la politique que l'on souhaitait mener, nous accompagnerons effectivement des projets, et uniquement des projets qui seront à la fois sur des temps scolaires, ou sur des temps extra scolaires.

Il y a eu une grande diversité de projets présentés, comme Le Piano dans tous ses Eclats, Avis de Tango sur JUVIGNAC, ou encore Concert Solibel, ce qui rééquilibre les projets qui étaient essentiellement sportifs en 2016.

Les associations ont compris qu'il fallait améliorer leur qualité dans le montage des dossiers, et l'on imagine qu'en 2018, nous aurons des dossiers un peu plus importants.

Libre à nous peut-être d'augmenter cette enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement, et de les porter peut-être à 25 000 € au lieu de 20 000 € aujourd'hui.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ces différentes attributions aux associations.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci Audrey, je voudrais effectivement saluer ton travail, saluer le travail qui a été mené par le service associations, Vincent BOISSEAU, Elisa DUPRE et puis Stéphanie NADAL, parce que franchement, à tous, vous faites un très très bon boulot de transparence, d'équité aussi.

Je salue aussi Florence PLAYS qui fait partie de la commission aussi extramunicipale, il est très important de souligner le fait que notre volonté est d'accompagner les associations au mieux, d'un point de vue logistique, d'un point de vue équipement, d'un point de vue financier, et c'est ce que nous nous attachons à faire parce que les associations, c'est le nerf de la guerre d'un territoire, c'est ce qui irrigue l'animation d'un territoire, c'est extrêmement important. Ce n'est pas la municipalité, ce ne sont pas les individus par eux-mêmes qui chacun seul dans son coin qui peuvent fournir la joie et l'activité d'être ensemble. Ce sont bien les associations.

Merci à chacun.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette affaire ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Je n'en ai pas personnellement, mais je m'exprime pour Mme MACHERY que je représente ce soir, à l'exception de l'association KADANSE où elle est concernée, et là je parlerai en mon nom, elle a exprimé le souhait de poser 5 questions auxquelles vous avez déjà partiellement répondu.

La délibération du 13 mars, où je vois effectivement les conditions d'aide au projet que vous avez rappelé, prévoit également qu'il y ait un plafond qui est de 2 000 €. C'est dans le texte.

1) Elle demande au nom de quelle dérogation l'association Musique à GRABELS par exemple, bénéficie d'une aide de 5 000 € ? C'est la première question.

2) Elle rappelle que le TAP effectivement, vous l'avez dit, pourrait être mis en cause, avec un retour à la semaine des 4 jours, et se demande s'il ne serait pas prudent de geler et de revoter l'aide aux associations concernées lors de la prochaine rentrée scolaire ?

3) Troisième point, si une aide de 2 400 € a été attribuée au club d'Escrime par exemple, l'association KADANSE a fait une demande de 2 500 € qui ne figure dans aucun tableau, et à laquelle Madame MACHERY n'a vu aucune raison. Elle demande s'il y a une bonne raison à cela ?

4) Quatrième point : quelques associations dépendent de fédérations nationales, elle pense au Karaté Club par exemple, le passage de grade semble avoir été surévalué en terme de coût, est-ce que la Commune ne se substitue pas à des Fédérations ?

5) Dernier point : vous avez pris le temps de valoriser l'occupation des équipements par les associations, pouvez-vous nous préciser si cette valorisation est comprise dans les aides chiffrées aux associations ? Ou si le tableau figurant page 63 n'est qu'informatif ?

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL :

Alors je vous réponds, mais vous représentez Madame MACHERY, je crois qu'elle lit comme moi les délibérations, effectivement, donc on ne va pas refaire l'histoire.

Je crois que c'est un sujet qui l'anime suffisamment, donc je vais l'inviter à lire les différents comptes rendus de Conseils Municipaux.

Concernant l'Escrime je lui ai déjà répondu, je remercie Mme MACHERY de faire confiance à notre administration qui travaille sur ces différents sujets, nous ne l'avons pas attendue pour réfléchir aux questions liées à la rentrée de septembre.

Donc effectivement, les TAP, nous menons cette réflexion avec Jérôme LARGUIER qui aujourd'hui est l'adjoint aux affaires scolaires, et il conviendra d'aborder en temps et en heure notre dispositif, et de l'améliorer.

Mais, faites-nous confiance pour faire face aux changements éventuels qui seront à la marge, parce qu'effectivement, si on repasse sur un dispositif avec 4 jours, nous aurons un projet à déployer derrière, nous serons donc en mesure d'améliorer notre dispositif.

Madame MACHERY peut nous faire confiance, ou pas. Mais en tout cas, nous sommes responsables de notre ligne politique Monsieur GOEFPERT.

Concernant l'association KADANSE, qui demandait une aide de 1 500 €, on rappellera à Mme MACHERY qu'aujourd'hui le local qu'elle occupe est un local privé, donc aujourd'hui des fonds publics ne peuvent pas être alloués à la rénovation d'un local privé, sauf si elle nous précise qui est le propriétaire, auquel cas le propriétaire se donnerait le droit de nous faire une demande de subvention, et la commission se fera le plaisir de recevoir ce dossier.

Concernant « Musik à GRABELS », je l'invite aussi à relire les différentes aides, il s'agit bien d'une aide au projet, donc il n'y a pas de plafond de 2 000 €. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Intervention de Monsieur le Maire :

Musique à Grabels qui d'ailleurs avec la Commune de LAVERUNE et la Commune de JUVIGNAC, sous l'autorité de Laurent ROESCH, a pu voir débarquer des enfants auprès de pianistes professionnels qui sont descendus de la Maison de la Culture Parisienne, pour montrer aux enfants toute l'étendue de leur savoir sur cette Commune. L'association Musik à GRABELS a organisé pour nos trois communes, donc à l'échelle de l'Arc Ouest, un projet extrêmement intéressant cofinancé par les trois communes, mais aussi par la Métropole.

Je vais nommer les personnes qui n'ont pas le droit de voter, notamment les personnes qui sont membres d'association dans leur bureau ici présents.

J'ai nommé Jérôme LARGUIER qui n'a pas le droit de voter, Alain CASTELL qui n'a pas le droit de voter et Eugène GRAVIER non plus.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes dans cette salle qui n'ont pas le droit de voter, et qui sont citées dans les associations ?

Michel tu n'es plus au golf, tu fais partie du bureau ?

Intervention de Monsieur Michel ROQUES :

Non, je ne fais pas partie du Conseil d'Administration.

Intervention de Monsieur le Maire :

Donc tu peux voter.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEFPERT :

Là vous n'êtes pas sympa avec moi.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je vous laisse décider Monsieur GOEPFERT, vous représentez Mme MACHERY, je ne vais pas décider à votre place ni à la sienne.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Elle ne vote pas.

Intervention de Monsieur le Maire :

Elle ne vote pas ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Elle est présidente de l'association KADANSE

Intervention de Monsieur le Maire :

Je pense que vous avez raison. Donc, elle ne vote pas.

Cette personne ne votant pas pour les autres, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à la majorité.

Intervention de Monsieur le Maire :

Affaire suivante présentée toujours Audrey THALY-BARDOL sur les festivals de JUVIGNAC avec la participation des vigneron qu'on a rajouté en début de séance et j'associe Laurent ROESCH à cette affaire qu'il a co-construit avec Audrey.

XI – REGLEMENT DE PARTICIPATION DES VIGNERONS, FIXATION DES TARIFS DU VERRE ET DES DEGUSTATIONS POUR LES FESTIVALS DE JUVIGNAC

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL :

Ce règlement de participation des vigneron est lié au festival de JUVIGNAC, ce festival qui est un rendez-vous en plein air, gourmand, musical, offrant des points de restauration conviviaux et des dégustations de vins parmi les meilleures productions locales, dans une ambiance festive grâce à une programmation musicale éclectique.

C'est une manifestation sur laquelle je travaille depuis maintenant le début de notre élection avec Laurent ROESCH, et la participation des vigneron, qui est conditionnée à l'acceptation du règlement qui figure en pièce-jointe.

Il est à rappeler que cette délibération fera foi pour les prochains festivals que l'on accueille sur la Commune. Le public présent aura la possibilité d'acheter sur place un verre sérigraphié aux couleurs des Festivals, avec trois tickets permettant d'accéder à 3 dégustations auprès des viticulteurs présents.

Les viticulteurs factureront en retour à la ville de JUVIGNAC leurs dégustations sur la base de 1 euro par dégustation, et le règlement se fera sur présentation d'une facture accompagnée des contremarques correspondantes. Je vous fais grâce du règlement pour la participation aux festivals, qui n'a guère trop changé par rapport à l'année dernière.

Ces festivals vont se dérouler sur 4 samedis du mois de juillet à savoir le 1er le 8 le 15 et le 22.

Vous avez, concernant le règlement, les conditions de l'occupation du domaine public, l'attribution des emplacements, le fonctionnement des dégustations, l'implantation, l'hygiène et la sécurité des installations, la responsabilité des assurances et la communication qui découle de l'évènement, et puis le déroulé de chaque soirée, tout en sachant que ces soirées se terminent à minuit.

Des questions, des observations ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Laurent tu veux rajouter un mot ?

Est-ce que tu as des observations ? Pas de question ?

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'affaire suivante qui est celle de la restauration, la scolarisation qualité, toujours avec l'accueil dont on parlait tout à l'heure, du périscolaire, de la garderie et de la cantine, avec la tarification modulée dont va nous parler Jérôme LARGUIER.

XII – POUR UNE SCOLARISATION DE QUALITE, ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES, GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE, TARIFICATION MODULEE

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER :

Avant de commencer je voudrais compléter ce qu'a dit Audrey sur les temps d'accueil périscolaire, que nous repassons à 4 jours ou que nous restions à 4 jours ½, il y aura des temps d'activités périscolaires déclarés, donc il y a toute la place pour les associations de la Commune, pour venir proposer des ateliers d'animation le soir après la classe.

Donc voilà, le problème de la rentrée du passage à 4 jours est en fait un faux problème en ce qui concerne les associations.

Ceci étant dit, on va passer au sujet qui nous occupe.

La commune de JUVIGNAC a une tarification modulée aux revenus des familles, concernant les accueils de loisirs et de garderie, assortie d'un tarif unique concernant le repas de la cantine scolaire.

Nous avons jugé opportun de mettre à profit le changement de prestataire de la restauration scolaire, JUVIGNAC a fait le choix d'étendre le principe de la tarification dégressive à son offre de service en restauration scolaire.

Les tarifications des accueils de loisirs et de la garderie seront également modifiées à l'aune de celle-ci.

Cette tarification permet d'assurer l'accessibilité des services publics scolaires en fonction du niveau de vie des parents.

JUVIGNAC a fait le choix d'une tarification à la formule, et non par tranches, afin d'éviter les effets de seuils et de gager des valeurs d'équité et de justesse pour les JUVIGNACOIS.

Le calcul prend en compte les revenus des parents (et non le quotient familial).

Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ce sont les revenus communiqués par la CAF (CAF PRO) qui seront pris en compte.

Pour les autres usagers, seront pris en compte les revenus issus du dernier avis d'imposition avant l'abattement forfaitaire ou des frais réels. A ces revenus, seront ajoutées ou diminuées les pensions alimentaires perçues ou versées. Les revenus mobiliers, immobiliers et les bénéficiaires industriels et commerciaux seront également pris en compte.

Le calcul prend en compte les revenus des parents, et non le quotient familial.

Si les familles ne délivrent pas d'information relativement à leurs revenus, ce sont les tarifs «plafonds» qui s'appliqueront automatiquement.

Il y a trois nouveaux tarifs :

- Restauration scolaire : part fixe par enfant à charge (1, 2 ou 3), plus un taux d'effort multiplié par le revenu mensuel avant abattement.
- Le même principe est utilisé pour les accueils périscolaires du matin, avec un plancher à 20 ct, un plafond à 40 ct.
- Et pour les accueils du soir, avec un plancher à 40 ct, et un plafond à 80 ct.

Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, et qui amènent donc leur repas à l'école, il n'y a pas de facturation de temps méridien. Le temps d'accueil de 2 heures, est donc offert à ces enfants.

Il y a un système de pénalités et de majorations, pour l'absence d'un enfant, lors d'un service réservé, et pour les dépassements d'horaires.

Les parents doivent penser à annuler les réservations, le jour même entre 8 h 30 et 9 h 30, en cas de maladie, et jusqu'à 23 h la veille, dans les autres cas, si leurs enfants ne peuvent pas venir. Cela permet de garantir la sécurité des élèves.

La pénalité pour repas non commandé verra son coût majoré de 25 %.

Concernant la présence en accueils des loisirs d'un enfant qui n'aurait pas été préalablement inscrit par ses parents, l'enfant sera pris en charge par la Commune, mais le coût du service facturé aux parents sera multiplié par deux. On est quand même dans une période de plan Vigipirate, et il faut faire comprendre aux parents qu'il est important de signaler toutes les absences des enfants aux responsables des écoles.

Pour ce qui est des dépassements d'horaires, on constate parfois qu'à la fin de la garderie, à 18 h 30, il reste parfois encore des enfants, et ce sont souvent les mêmes, dont les parents arrivent un quart d'heure ou vingt minutes en retard.

Nous mettons du personnel à disposition, les enfants voient leurs copains partir et ils s'inquiètent... Nous avons donc décidé d'appliquer une pénalité de retard, applicable à partir du 2^{ème} retard, d'un montant de 10 euros, de façon à ce que ce soit assez dissuasif.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Avant d'ouvrir le débat pour souligner le fait que vous avez remarqué que nous offrons, nous avons décidé avec Jérôme d'offrir le temps de périscolaire de la pause méridienne, l'enfant qui vient manger à la cantine ne paiera pas le temps de la garderie entre midi et deux heures.

On a jugé plus utile d'essayer de faire en sorte que les enfants mangent bien, restent sur place pour effectivement profiter de la proposition ELIOR plutôt que de confronter les parents à ce choix plutôt que de dire est-ce que j'ai les moyens de laisser mon enfant entre midi et deux heures.

Je remercie le travail qui a été mené là encore, cela fait beaucoup de remerciements, mais c'est un travail très complexe mené par l'administration, par plusieurs élus, tard le soir autour de cette dégressivité.

JUVIGNAC était une des rares communes qui pratiquait encore un tarif unique, vous avez vu, c'est autour de 5 €, 5,20 €, le coût global était fixe pour les parents, on vient enfin à une dégressivité.

On a étudié, et là je remercie aussi la direction générale, différentes typologies de pratiques de prix alentour, de communes plus ou moins de grandes tailles, pour vérifier comment elles pratiquaient, avec des tranches, sans tranches, uniques pas uniques. Le tarif modulé avec une formule mathématique nous paraît plus équitable tout simplement puisqu'il correspond à l'euro près à ce que chacun perçoit.

C'est ce qu'il vous est proposé de voter, et d'associer effectivement à la fois ce tarif de la cantine et avec ce tarif périscolaires. Puisque la continuité de la vie de l'enfant, il se lève le matin, il vient à l'école et puis il mange et repart chez lui.

Des questions, des observations ?

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour les enfants.

Jérôme garde la main pour l'affaire n° 12.

Nous souhaitons que peu à peu chaque enfant puisse bénéficier, et que ce territoire puisse bénéficier d'une approche numérique entre le savoir, les informations et puis les sites web.

XIII – POUR UNE SCOLARISATION DE QUALITE : « ECOLE NUMERIQUE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE », DEMANDE DE SUBVENTION

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER :

Nous avons décidé de porter le projet de l'Ecole Numérique. La mise en œuvre de ce projet repose sur 4 piliers :

- Formation des enseignants
- Nouveaux programmes qui introduisent le numérique
- Ressources pédagogiques
- Equipement

Les enseignants restent force de proposition, mais il revient à la commune de décider du matériel à acquérir. L'Education Nationale, afin d'offrir un équipement de qualité, subventionne l'acquisition de matériels pour les classes élémentaires. Il s'agit de 3 valises numériques, par écoles élémentaires, soit un total pour le projet présenté, de 9 valises numériques, contenant chacune, en règle générale :

- 12 à 15 tablettes (iOS ou Android)
- 1 ordinateur portable
- 1 borne d'accès wifi
- 1 vidéo projecteur

Le dispositif d'incitation mis en œuvre par l'Education Nationale, « Collèges numériques et innovation pédagogique », invite les collectivités désireuses, à répondre à un appel à projet avant le 31/05/17. Si son intitulé peut porter à confusion, l'appel à projet concerne aussi bien les collèges que les écoles élémentaires.

Le taux de prise en charge par l'Etat est de 50 % du montant de l'acquisition, et est plafonné à 4 000 € par valise mobile (ou valise numérique), dans la limite de 3 classes mobiles par école élémentaire.

Ci-dessous, le tableau qui décrit l'installation de ce début d'Ecole Numérique sur la Commune, et vous pouvez constater que le coût global estimatif est de 76 500 €. Le total de la subvention sollicitée est de 36 000 €.

Intervention de Monsieur le Maire :

Des questions, des observations ?

Merci Jérôme.

Monsieur GOEPFERT.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Oui c'est une très bonne initiative bien évidemment, c'est dans l'air du temps. Vous avez parlé Jérôme, de quatre piliers essentiels allant autour du projet, le premier étant la formation des enseignants. Je me demandais juste si c'était de notre ressort ou de celui de l'Education Nationale ou de celui des enfants ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Alors pour ce qui concerne la formation dans les dispositifs qui se déploient, le fournisseur de matériels se charge de former les enseignants via l'organisme agréé par l'éducation nationale tout simplement. Nous on ne se charge pas de former les enseignants.

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER :

Ceci dit vous avez raison ? ce sont les enfants qui vont former les enseignants.

Intervention de Monsieur le Maire :

C'est possible aussi. Sur les tablettes certains peut-être.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ?

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci Jérôme, nous passons la parole à Alain GREPINET pour nous présenter un logiciel de gestion automatisée de comptage de présence au sein de la crèche, et des activités périscolaires et une subvention près la CAF.

XIV – FINANCES DE LA COMMUNE, ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION ET DU SYSTEME AUTOMATISE DE COMPTAGE DES PRESENCES AU SEIN DE LA CRECHE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF, DANS LE CADRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRESTATION SOCIALE UNIQUE (PSU)

Intervention de Monsieur Alain GREPINET :

La ville de JUVIGNAC a lancé un marché public relatif au remplacement du logiciel de gestion et du système automatisé de comptage des présences de la crèche et des activités périscolaires.

La CAF 34 subventionne ces dispositifs qui permettent de fiabiliser les données recueillies et qui leur sont par la suite transmises. Ces données servent de base au calcul des prestations versées par la CAF à la commune.

Ainsi, une subvention « Fonds d'accompagnement à la prestation sociale unique – PSU », permet d'accompagner les communes dans l'acquisition de ces logiciels. Cette subvention permet d'abonder jusqu'à 80 % du montant HT de la dépense.

Le coût prévisionnel du logiciel s'élève à 15 000 € HT, ainsi la commune sollicite 80 % de cette somme, soit 12 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF, une subvention dans le cadre du fonds d'accompagnement de la prestation sociale unique, et de dire que les crédits des recettes seront inscrits au budget 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci Alain, là encore on essaie d'informatiser, de numériser les échanges au maximum entre les services publics et les citoyens, donc les parents sont demandeurs, la Commune est demandeuse aussi. Je pense que la Caisse d'Allocations Familiales va pouvoir nous accompagner à hauteur de presque 80 % de la somme effectivement.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation ?

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci et je donne la parole à Luc BRAEMER pour la deuxième modification simplifiée du PLU, Plan Local de l'Urbanisme.

XV – AMENAGEMENT DURABLE DE LA COMMUNE, PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE, 2^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE, APPROBATION

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Nous avons sollicité Montpellier Méditerranée Métropole et son Président, pour engager la 2^{ème} modification simplifiée du PLU, et notamment pour permettre la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux, et d'un équipement d'intérêt collectif dans le secteur « Carrières de l'Ort ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole est l'autorité compétente en matière de PLU, compétence qu'elle exerce en collaboration avec les communes selon les modalités définies par la Charte de Gouvernance du PLU pour laquelle la Commune s'est prononcée favorablement lors du Conseil Municipal du 30 mars 2015.

Les modifications proposées n'auront pas pour effet :

- De changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables
- De réduire un espace boisé, classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière.
- De réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance
- D'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les 9 ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune, ou de l'établissement public de coopération intercommunal compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Considérant que les modifications proposées relèvent du champ d'application de la procédure de modification simplifiée définie à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, dans la mesure où elles n'auront pas pour effet :

- De majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan
- De diminuer ces possibilités de construire

- De réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser

Considérant que le projet est situé dans un secteur en pleine mutation, qu'il est composé de logements sociaux dont des logements spécifiques pour personnes en situation d'handicap ainsi que d'un équipement dédié à la petite enfance ; le tout organisé autour d'une voirie structurante.

Il est à noter que dans les projets précédents, l'accès aux opérations de la carrière de l'Ort, n'était pas prévu directement à partir de la rue du Pergasan, mais uniquement par la zone artisanale, ce qui était une omission importante.

Conformément à la Charte de Gouvernance, la commune de JUVIGNAC doit donner son avis sur le dossier de 2^{ème} modification simplifiée du PLU, avant son envoi aux personnes publiques associées.

Ces conditions précisées par délibération du Conseil de Métropole le 17 mai dernier précisent que le dossier de modification considéré est :

- Mis à disposition du public pendant un mois au Centre Technique Municipal de la Mairie de JUVIGNAC, et au siège de la Métropole aux heures d'ouverture habituelles.
- Accompagné de registres en Mairie de JUVIGNAC et au siège de la Métropole permettant au public de formuler ses observations.
- Mis en ligne sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Mairie de JUVIGNAC.

L'assemblée est invitée à délibérer.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci Luc, est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette affaire ?

Monsieur GOEPFERT ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Oui, je m'étonne simplement qu'il soit recommandé de demander à ce que le projet soit mis à disposition du public, que celui-ci soit invité à s'exprimer auprès de la Métropole sur un cahier dont j'ignore la forme, et que parallèlement à cela, ce n'est pas une enquête publique, mais ça pourrait y ressembler, on donne un avis favorable, dès ce soir, alors que les gens n'ont pas eu connaissance de cette révision, je m'en étonne simplement.

Intervention de Monsieur le Maire :

On suit la procédure en fait, c'est comme ça qu'il faut faire. On vote d'abord, ensuite c'est mis à disposition pendant un mois, c'est une révision simplifiée, donc ça emporte une partie de consultation mais ce n'est pas la procédure la plus lourde.

D'autre observation ? Questions ?

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci Luc, qui garde la main pour l'affaire n° 15, avec la vente des tennis municipaux couverts.

XVI – FINANCES DE LA COMMUNE, VENTE DES TENNIS MUNICIPaux COUVERTS

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Je vous rappelle que la délibération du 10 octobre 2016 a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement des parcelles accueillant les Tennis Couverts.

Il a également acté sur le principe de cession au groupement CORIM/ANGELOTTI, conformément au résultat de la consultation de promoteurs, organisée par la commune sur la base d'un cahier des charges et d'une programmation stricte sur l'année 2015.

Sur la base de cet accord et après avoir constaté la désaffectation effective des parcelles correspondant aux tennis couverts, le groupement de promoteurs a déposé le 28 octobre 2016 un permis de construire qui a été obtenu le 19 janvier 2017 pour la réalisation de 152 logements.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente des parcelles nécessaires à l'exécution du permis de Construire au profit du groupement CORIM/ANGELOTTI (voir détail des sections dans le tableau ci-dessous).

Section	N°	Lieudit	Surface cadastrale actuelle	Surface cédée
BO	41	Le Parc	00 ha 16 a 03 ca	00 ha 16 a 03 ca
BO	205	Le Parc	00 ha 05 a 26 ca	00 ha 05 a 26 ca
BO	206	Le Parc	00 ha 23 a 90 ca	00 ha 23 a 90 ca
BO	207	Le Parc	00 ha 12 a 54 ca	00 ha 07 a 29 ca
BO	208p	Le Parc	01 ha 01 a 30 ca	00 ha 01 a 60 ca
BO	216p	Le Parc	00 ha 27 a 15 ca	00 ha 04 a 92 ca
BO	211	Le Parc	00 ha 00 a 08 ca	00 ha 00 a 08 ca

La totalité de la surface cédée représente donc un tènement de 5 908 m².

Lors de la consultation des promoteurs, la ville de JUVIGNAC s'était engagée à céder un foncier libre de toutes constructions et réseaux divers.

Ainsi le coût de démolition toutes charges confondues est estimé à 100 000 €.

Le prix de vente est fixé à 2 400 000 €, et se décompose comme suit :

- A concurrence de la somme de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (2.160.000,00 €) comptant à la signature de l'acte authentique;
- A concurrence de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,00 €) payables à terme et par compensation avec le prix de la vente par le BENEFICIAIRE au profit de la Ville de JUVIGNAC comme précisé ci-dessous.

Les sociétés ANGELOTTI PROMOTION et CORIM ASSOCIES, en leur qualité de BENEFICIAIRE, s'engagent aux présentes, après démolition et construction, à rétrocéder à la Ville un terrain débarrassé de tous ouvrages, en super ou infra structure, pour un prix de 240 000,00 €, une fois les travaux de construction de l'ACQUEREUR réalisés.

Ce terrain sera cédé en l'état des prescriptions prévues à l'arrêté de permis de construire, et ce, après obtention de la non opposition à la conformité.

Les frais de la vente seront supportés par le groupement CORIM/ANGELOTTI.

Cette cession sera soumise à des conditions suspensives (voir détail en page 94 de la NES).

- Droit de préemption
- Sincérité de l'origine de propriété
- Respect des servitudes et règles d'urbanismes
- Situation hypothécaire
- Obtention d'un permis de construire purgé de recours des tiers
- En cas de recours les délais seront prolongés de 6 mois
- Etude de sol et diagnostic pollution
- Absence de prescriptions archéologiques

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Je rappelle que cette vente des tennis municipaux a été faite, et je vous ramène aux conclusions de la CRC ce qui nous a été, non pas imposé, mais vivement recommandé, de la réaliser de façon à pouvoir financer l'école en partie publique.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ?

Monsieur GOEPFERT d'abord, Mr BOUISSEREN ensuite.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Je voudrais juste cher Luc, avoir une précision concernant le terrain que la ville va racheter. Je voulais savoir à quoi correspondait en nombre de mètres carrés ces 240 000 €, et quels étaient les projets sur ces mètres carrés ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Les projets c'est la finition d'aménagement autour du nouveau bâtiment.

Il y a un secteur vert, et un secteur qui devra être dévolu au stationnement qui manque cruellement sur les parcelles. En mètre carré je ne peux pas vous le dire exactement.

Intervention de Monsieur le Maire :

D'autres questions ? Ou observations ?

Monsieur BOUISSEREN ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

Et bien figurez-vous que ma question était la même, je voulais savoir quelle était la compensation, vous avez toujours mis en place Monsieur le Maire un système qui a bien fonctionné d'ailleurs pour l'intérêt de la Commune, des compensations résultants de cessions.

Dans ce cas est-ce que vous pouvez détailler effectivement quelle est la part qui va revenir à la Commune en cas de cette vente, puisque l'acheteur du terrain va conclure, je suppose. Donc quelle est la part qui revient à la Commune au titre des équipements collectifs par exemple. Merci.

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Je ne peux pas vous donner les mètres carrés, il y aura conformément à ce qu'on avait souhaité de part et d'autre de la rue du tram, deux zones vertes assez importantes de façon à aérer un peu les Constellations, à donner un peu de vert dans ce quartier qui est très minéral, et comme je vous l'ai précisé, les constructions de 53 places de parking publics.

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

Et le terrain appartiendra à la Mairie aussi ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Tout à fait. Il sera même rétrocédé par la suite à la Métropole. Et ils prennent en charge le coût de la démolition des tennis.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Ce n'est pas très clair.

Intervention de Monsieur le Maire :

D'autres questions ? Ou observations ?

On passe au vote :

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Nous passons à l'affaire n° 16, toujours avec Luc BRAEMER.

XVII – FINANCES DE LA COMMUNE, CESSION DE PARCELLES COMMUNALES CADASTRES CH N° 140 ET N° 162

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Si l'on peut afficher la carte du cadastre, cela parle plus...

Monsieur DUTARTRE a fait part à la commune de JUVIGNAC de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées section CH n° 140 et n° 162, lesquelles font partie du domaine privé de la commune. Cette acquisition a pour but d'améliorer l'agrément de sa propriété.

Situées en zone naturelle, « Zone N », du PLU, en mitoyenneté des propriétés du lotissement « Les Collines du Couchant », ces parcelles ne présentent aucun intérêt pour la commune (voir la carte, ci-dessous) :



Pour la parcelle un peu bizarre, c'est ce qui est encadré de rouge, et un certain nombre de fonds de parcelle comme ça qui appartiennent à la Commune, qui sont donc inconstructibles, il faut le préciser, ont déjà été vendues et au fur et à mesure que les JUVIGNACOIS le souhaitent , on peut leur rétrocéder sachant qu'au-delà nous ne sommes plus sur la propriété communale mais sur une propriété privée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette affaire.

Intervention de Monsieur Le Maire :

A savoir que pour le prix à 20 euros du mètre carré, on a fait augmenter par le service des domaines, un prix qui avaient été légèrement sous-estimé pour les parcelles voisines, autour de 8 – 10 €. Les prix sont de 20 € ce n'est pas 8. On ne va pas brader les terrains communaux comme ça. Ce qui avait été fait pour les voisins.

J'ai refusé de signer un acte notarié avec l'un des propriétaires à 8 €, depuis il n'est pas content.

Le prix c'est 20 €.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Questions ?

On passe au vote.

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

Je n'ai pas souvenir d'avoir vendu ces terrains, cela doit remonter à longtemps.

Intervention de Monsieur le Maire :

Non, pas si longtemps. Le prix avait été artificiellement baissé de trois fois, bizarrement. Il y a pas mal d'amis qui habitent par là...ça nous a surpris un peu.

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour Mr Luc BRAEMER.

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur GOEPFERT ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

J'aimerais revenir très rapidement sur l'affaire précédente puisque je lis bien dans la résolution, lors de la consultation, des promoteurs de la ville de JUVIGNAC s'étaient engagés à céder un foncier libre de toute construction et réseaux divers, c'est à dire que c'est à nous de le rendre libre, je parle des cours de tennis là.

Ainsi le coût de démolition, toutes charges confondues est estimé à 100 000 €. Donc je comprends bien à la lecture de cette phrase que c'est à la charge de la commune.

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Non, nous avons cherché à vendre les tennis couverts depuis un an, on l'a mis sur le web, aux enchères, on a eu plusieurs contacts et cette vente n'a pas abouti. Nous avons renégocié avec le promoteur de façon à ce qu'il prenne en charge le coût de démolition.

Passons à l'affaire 17, avec Luc BRAEMER.

XVIII - AMENAGEMENT DURABLE DE LA COMMUNE, CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DEVOIEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES, CONVENTION TEMPORAIRE AU PROFIT DE SCCV FREDERIC BAZILLE

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER :

Sur le site Frédéric BAZILLE, il y a un projet de construction qui a obtenu le permis de construire, pour 32 logements locatifs et sociaux, et un local associatif.

Le promoteur nous demande de bien vouloir l'autoriser à dévier les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, le temps de la construction de cet immeuble.

Il est demandé au Conseil d'accepter ce dévoiement.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Pas de question pas d'observation.

Nous allons passer au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'affaire 18 avec Laurent ROESCH qui va nous synthétiser de main de maître ce bilan d'activité 2016 de la médiathèque.

XIX – VIE CULTURELLE, MEDIATHEQUE MUNICIPALE THEODORE MONOD, BILAN D'ACTIVITE 2016

Intervention de Monsieur Laurent ROESCH :

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous, bien évidemment je ne vais pas vous lire in extenso ce bilan d'activité de la médiathèque municipale Théodore MONOD. Je pense que ce bilan n'a jamais été fait en Conseil Municipal depuis la création de la Médiathèque. Un point sur les prêts, un point sur les collections, sur les services et les animations. Un point sur les projets en cours et futurs pour l'année 2017.

D'abord un élément de contexte apporté à la connaissance des membres du Conseil Municipal et du public, c'est que la médiathèque a un partenariat avec Pierres Vives, qui est la médiathèque départementale, et ce qui nous permet d'avoir un certain nombre d'avantages, des collections et des services, environ 2 000 ouvrages par an nous sont prêtés par la Médiathèque Départementale, des animations, des prêts d'expositions gratuites, des spectacles qui ont lieu à la médiathèque grâce à ce partenariat, et des ressources numériques et professionnelles pour nos agents, qui ont droit à une formation professionnelle par ce partenariat.

Donc, le bilan exhaustif 2016 s'inscrit dans ce contexte de partenariat, et donc vous avez, une photographie de l'activité de la médiathèque, en 2016, avec quelques chiffres détaillés. Les personnes intéressées pourront se reporter au bilan qui sera diffusé sur Internet prochainement. .

On fait donc une différence entre les adhérents, c'est-à-dire, les personnes qui sont inscrites à la médiathèque, et les emprunteurs actifs, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits, et qui ont emprunté au moins un document pendant l'année 2016, et les usagers, c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas inscrites, mais qui utilisent les services de la médiathèque, puisqu'évidemment, cette médiathèque est un service public, ouvert à tous.

Il y a 1 726 adhérents en 2016, soit 21.23 % de la population de JUVIGNAC (en prenant en compte le chiffre INSEE de 8130 habitants en 2016). On comptabilise 1361 emprunteurs actifs, soit quasiment 79 % des adhérents.

Le nombre d'adhérents de la médiathèque a augmenté en 2016, par rapport à 2015. Cela est dû à un taux de réinscription plus important puisque le nombre de nouvelles inscriptions est légèrement en baisse (417 en 2016 contre 440 en 2015). Le nombre d'emprunteurs actifs par conséquent augmenté (1361 en 2016, contre 1269 en 2015).

Je vous passe le détail sur les jours d'ouverture, les heures d'ouverture, les locaux qui ont été réaménagés, comme vous le savez, on en a déjà parlé, le niveau -1 de la médiathèque a été inondé à plusieurs reprises. Les collections sont donc maintenant au niveau rez-de-chaussée.

L'équipe de la médiathèque est composée d'une Directrice et de deux agents de bibliothèque cadres C, en charge du secteur adulte, et 2 agents cadres C en charge du secteur jeunesse.

J'attire votre attention sur l'évolution du budget (voir ci-dessous, le tableau sur l'évolution du budget de la médiathèque de 2011 à 2016 :

Evolution du budget de la médiathèque de 2011 à 2016

	Fonctionnement hors acquisitions (animations, mobilier etc...)	Acquisitions	Budget de fonctionnement (hors masse salariale)	Masse salariale	Budget global cumulé	Recettes
2011	14 525 €	17 000 €	31 525 €	154 164 €	185 689 €	4 632 €
2012	10 580 €	16 388 €	26 968 €	172 156 €	199 124 €	4 519 €
2013	16 800 €	17 618 €	34 418 €	179 541 €	213 959 €	3 812 €
2014	3 400 €	10 900 €	14 300 €	186 359 €	200 659 €	3 950 €
2015	2 150 €	5 000 €	7 150 €	186 700 €	193 850 €	4 968 €
2016	2 700 €	8 000 €	10 700 €	163 246 €	173 946 €	4 835 €
2017	4 720 €	9 200 €	13 920 €			

On constate que le budget acquisition a chuté en 2015, il est un peu remonté en 2016 et 2017, on a été obligé d'appliquer la politique de rigueur de mon collègue Alain GREPINET. Donc nous avons effectivement dû, en raison des conditions budgétaires de la ville, baisser ce montant d'acquisition, ce budget d'acquisition, mais il faut être attentif à ce budget car les préconisations du Ministère de la Culture sont de 2 € par an et par habitant, donc on en est loin au niveau des acquisitions, et la Médiathèque Départementale nous alerte que si on descend en dessous de 1 € par an et par habitant nous risquons de perdre notre partenariat avec Pierre Vives.

On a deux fois plus de prêts depuis 2011, donc on a des collections qui stagnent en termes d'acquisition et le nombre de prêts qui augmentent, il y a un paradoxe auquel il faudra répondre dans les prochaines années.

Il faut donc anticiper une hausse des budgets d'acquisition sur les prochains exercices budgétaires, afin de rester dans les critères imposés par la Médiathèque départementale et les préconisations nationales.

Il faut savoir qu'au niveau des acquisitions d'ouvrages, il y a donc les achats, et nous avons eu des dons. Ces dons ne cessent d'augmenter, ils correspondent à un certain nombre de critères, il ne s'agit pas de se débarrasser des livres de son grenier, pour que les collections respectent un certain nombre de normes, et nous avons en chantier en cours actuellement, le projet de regroupement du secteur jeunesse et adulte au niveau documentaire.

Nous avons aussi créé un espace numérique, avec la création d'ateliers, qui permettent aux JUVIGNACOIS d'apprendre un certain nombre de choses au niveau du numérique, des ateliers, avec 4 tablettes Samsung, 2 tablettes iPad, 31 personnes ont été touchées par ces ateliers en 2016. 213 personnes ont assisté en 2016 à une animation par une tablette.

Nous avons également un cycle d'ateliers informatiques qui ont été organisés, sur des thématiques précises, et ceci attire un certain nombre d'adhérents.

Nous avons une logique de proximité, sur les services et les animations, c'est une bibliothèque de proximité que nous souhaitons établir, avec un accompagnement à la recherche documentaire, un accès à une sélection de presse et de magazines, réservation de documents en ligne, réservation de documents auprès de la Médiathèque Départementale par le biais de notre médiathèque, la possibilité d'accéder à des livres en langue étrangère. Nous avons un espace jeunesse, un espace fictions adultes, et un pôle documentaire, qui vont être mis en avant dans les prochaines semaines.

Il y a un espace de travail au niveau -1, avec des postes informatiques en accès libre, et cet espace de travail suscite un certain engouement de la part d'étudiants qui viennent travailler à la médiathèque, qui est un lieu calme.

Il y a aussi des tablettes en consultation libre sur place, des photocopieurs.

Nous avons un certain nombre d'animations récurrentes, comme les café-lectures, les apéros-lecture, séances BB lecteurs, tout ce dispositif est assez connu maintenant à JUVIGNAC, des expositions, et un accueil mensuel des assistantes du RAM, des visites d'expositions commentées, un accueil des enfants de l'Institut Médico-Educatif les Mûriers de Montpellier.

D'autres accueils sont aussi assurés par l'équipe de la médiathèque pour les projets spécifiques :

- Les clubs de lecture avec certains enseignants pour des visites de classe
- Préparation au Brevet informatique et Internet (B2i), pour les élèves de cycle 3, élémentaire
- Atelier création d'un journal avec un groupe d'enfants sur les temps périscolaires

Il y a d'autres projets en 2017, autour de la création d'une mission de médiation/ressources confiée à un jeune effectuant une mission de service civique.

Nous avons des demandes en cours pour pouvoir bénéficier de ressources numériques supplémentaires en provenance de la médiathèque départementale, comme :

- La plateforme d'écoute musicale 1D Touch (pas de traduction pour cela en français), le Kiosque.fr, qui permettra l'accès à plus de 450 titres de la presse française et étrangère
- Le développement de partenariats avec tout un tas de partenaires au niveau de la commune : la Cyprière, le Ram, la crèche municipale « Le Petit Prince », la Métropole en jeux, participation à la « Journée Mondiale de la Santé » organisée par la direction des solidarités, Animations régulières avec l'association « Plaisir de Lire »,
- Tout un tas de projets envisagés, transversaux notamment, avec le Centre de Loisirs, avec les TAP, et les autres services culturels de la ville de JUVIGNAC.

Donc le but ultime pour nous c'est d'arriver à la rédaction d'un nouveau projet d'établissement pour notre service de la médiathèque municipale Théodore MONOD, centre d'établissement, on ne sait pas trop où on va, on ne sait pas trop pourquoi on travaille, il est absolument nécessaire de détailler ces points, ces futurs projets dans un écrit qui sera le projet d'établissement qui est en cours d'élaboration 2017.

J'ai essayé de faire le plus succinct possible.

Intervention de Monsieur le Maire :

Oui, mais il faut prendre ce temps aussi, une fois par an ce n'est pas trop. La médiathèque c'est un foisonnement culturel et c'est par la culture qu'on va préserver ce qu'on protège, la vie publique, la cohésion sociale, les quartiers.

Merci pour ce travail, merci aux services de la médiathèque pour cette synthèse, certes un peu longue, mais qui vous permet d'avoir un œil précis sur ce qui se passe vraiment auprès des 1700 inscrits.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Monsieur GOEPFERT ?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Oui, je suis heureux que cette médiathèque soit fréquentée, qu'elle soit là, c'est aussi un lieu de vie de rencontre, etc...mais je remarque surtout qu'en six années (charges moins recettes), elle a coûté à la commune 1 140 000 €, hors investissement livres et charges de fonctionnement lié au mobilier etc...

Compte tenu de ce coût qui n'est quand même pas négligeable, sachant que cette médiathèque n'est pas et ne sera pas intégrée au réseau des médiathèques de Montpellier 3M, ne serait-il pas judicieux, vous qui cherchez des choses à vendre absolument pour Alain, de la vendre et de solliciter la Métropole pour la construction d'une nouvelle médiathèque ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Alors ça on n'a pas de terrain pour, d'une part, d'autre part la métropole travaille sur un réseau qui est déjà existant, et cette question a été travaillée trois ans, avec Bernard TRAVIER, Laurent si tu veux en dire un mot.

Intervention de Monsieur Laurent ROESCH :

Simplement l'idée de solliciter la Métropole pour la construction d'une médiathèque comme on veut, c'est un projet qui peut se voir sur la durée, il n'est pas possible de l'envisager immédiatement, mais c'est une idée à laquelle nous avons bien évidemment pensé. En tout cas, intégrer notre médiathèque dans le réseau des médiathèques de 3M, n'est pas une bonne idée actuellement, puisqu'on serait obligé de reverser ces coûts à la Métropole, et du coup on perdrait la main sur les activités et maîtrises de ce qui se fait à la médiathèque.

De plus on perdrait la possibilité à l'avenir, d'envisager la construction, comme suggéré, d'une médiathèque, comme c'est le cas à Castelnau actuellement, c'est un projet qui peut se préparer sur cinq ou six, sept, voire plus d'années en amont.

C'est tout à fait envisageable effectivement, mais pas pour ce mandat-là en tout cas.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci Laurent et tu gardes la main pour l'attribution du nouveau nom du Jardin des Pèlerins que nous avons inauguré juste après notre élection en 2014.

XX – VIE CULTURELLE, JARDIN DES PELERINS, ATTRIBUTION DU NOM DE ROLAND JOLIVET

Intervention de Monsieur Laurent ROESCH :

Considérant le rayonnement de son œuvre, et le travail qu'il a pu accomplir de son vivant sur l'histoire de la commune de JUVIGNAC, il est proposé de donner le nom de Roland JOLIVET à celui du Jardin des Pèlerins afin que celui-ci devienne le « Jardin des Pèlerins Roland JOLIVET ».

Danielle JOLIVET, épouse de Roland JOLIVET donnait son accord par courrier en date du 11 février 2017.

Un hommage sera rendu à Roland JOLIVET à l'occasion de l'évènement « Les Automnales du Livre » qui se déroulera fin septembre 2017 ; avec l'organisation d'une exposition et d'une conférence permettant de rappeler son important travail de recherche et de transmission sur l'histoire et le patrimoine de JUVIGNAC notamment.

Ce temps fort permettra aussi de rebaptiser officiellement le « Jardin des Pèlerins Roland JOLIVET ».

Intervention de Monsieur le Maire :

Oui Laurent je voudrais souligner l'importance du travail mené par Roland JOLIVET sur le territoire, chacun a pu le connaître puisqu'il a édité 14 livres, dont un qui s'appelle « JUVIGNAC une commune peu commune » que vous pouvez trouver dans toutes les bonnes libraires y compris en Mairie.

Je remercie Danielle JOLIVET, sa veuve, qui nous écrit qu'effectivement. Elle nous remercie pour cette proposition qui est une occasion pour elle, dit-elle, de rappeler le formidable travail de recherche et de transmission accompli par Roland sur l'histoire et le patrimoine de JUVIGNAC, comme de Montpellier et de Palavas.

Donc c'est pour saluer la mémoire de Roland qui prévaut à cette décision que nous votons ce soir.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation ?

Merci pour ce nouveau nom le « jardin des pèlerins Roland JOLIVET ».

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Affaire numéro 20, toujours avec Laurent ROESCH pour le banquet Républicain du 14 juillet

XXI – VIE LOCALE REPUBLICAINE, BANQUET REPUBLICAIN DU 14 JUILLET 2017, FIXATION DU TARIF DE PARTICIPATION

Intervention de Monsieur Laurent ROESCH :

Il s'agit d'une résolution très rapide, au sujet de l'organisation du banquet Républicain du 14 juillet qui aura lieu le 14 juillet.

Le principe d'une participation financière au repas a été retenu.

Ce temps symbolique a vocation à être un moment de partage et de convivialité, autour d'un repas et d'animations organisés ce jour de la fête nationale, sur le parvis des droits de l'homme.

Le principe d'une participation financière au repas a été retenu, avec la volonté de promouvoir un tarif « accessible » :

- 10 € à partir de 12 ans
- 6 € jusqu'à 12 ans

Le menu du repas sera fixé en concertation avec le prestataire retenu au terme d'une concertation en cours.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je passe la parole à Jacques BOUSQUEL qui va évoquer l'adoption du nouveau règlement du cimetière communal.

XXII – VIE LOCALE, CIMETIERE COMMUNAL, ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT

Intervention de Jacques BOUSQUEL :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.7 et suivants confie au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture.

Le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants ainsi que le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 225-17 et 225-18, exposent les règles légales concernant les cimetières.

Le règlement actuel date du 18/12/2006, et comporte de nombreux articles devenus caducs et inadaptés aux circonstances actuelles.

Une révision des dispositions du règlement actuel est apparue nécessaire pour intégrer : Les nouveaux aménagements réalisés récemment, tels que :

- Le jardin du souvenir avec son puits de dispersion
- Le nouveau columbarium
- Les cavurnes
- L'affectation d'un ossuaire

Les évolutions de la législation funéraire telle que la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 qui a modifié certaines des dispositions relatives à la gestion du cimetière :

- Extension du droit à l'inhumation dans une commune pour les personnes inscrites sur les listes électorales de cette commune
- Détermination de caractéristiques minimales pour les sites cinéraires, chaque cimetière doit disposer d'un columbarium et d'un espace de dispersion
- Instauration d'une déclaration de dispersion des cendres en pleine nature
- Révision des modalités de réalisation des exhumations administratives et introduction de la notion d'opposition connue, attestée ou présumée à la crémation

Donc vous avez à la suite, tout le règlement, que je ne vais pas vous lire, je pense que vous l'avez tous lu.

Je vous demande de voter pour ce nouveau règlement.

Intervention de Monsieur le Maire :

Cette affaire fait suite à celle qu'on a évoquée sur les tarifs. Je tenais à rajouter que nous aimerions que le cimetière, sa forme et sa modernité soient accessibles et adaptés à la vie moderne de JUVIGNAC.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation ?

Passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci, je passe à nouveau la parole à Jérôme LARGUIER pour une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et le compte partenaire.

XXIII – MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) « MON COMPTE PARTENAIRE », AUTORISATION DE SIGNATURE

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER :

La CAF assure la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de ses missions, elle fournit à ses partenaires des données à caractère personnel.

Depuis plusieurs années, les services Enfance, Petite Enfance et le CCAS de JUVIGNAC utilisent le site « CAF Pro », regroupant les données CAF des personnes allocataires pour le calcul des prestations des familles basées sur le quotient familial, ou pour consulter les informations relatives au RSA.

La ville dispose d'un seul accès à « CAF Pro » que plusieurs agents se partagent. Cela présente plusieurs inconvénients : pour la CAF, ne pas savoir quel professionnel consulte réellement la base de données, ce qui entraîne de ne pas être certain de la sécurisation des données ; et pour nos agents, de ne pas toujours avoir accès aux informations adéquates.

Afin d'améliorer l'interface graphique, la gestion des habilitations ainsi que la sécurisation des données, la CAF fait évoluer le fonctionnement en supprimant l'accès au site « CAF Pro » au 1^{er} juillet 2017. La transmission des données s'effectuera via des services mis à disposition sur un espace sécurisé du site de la CAF dénommé « Mon compte partenaire ».

Dorénavant, la CAF va habiliter un (1) administrateur et un (1) suppléant de la ville et définir un nombre d'accès possible par profil d'utilisateurs (agents en charge des prestations, agents instructeurs RSA). L'administrateur aura la charge de donner les habilitations aux utilisateurs du service pour la ville.

Pour accéder à ce nouveau service et à la gestion des accès, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire. Cette convention se décompose en 3 volets :

1. Convention D'accès à « mon compte partenaire »
2. Contrat de service en application de la convention d'accès
3. Annexes au contrat de service

Il est proposé que l'administrateur soit Marie ALDEBERT, directrice des solidarités et la petite enfance, et son suppléant Marie ROUCHE, référente CAF.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

Pas de question, pas d'observation ?

Passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous passons à la dernière affaire n° 23.

XXIV – VIE LOCALE ET SECURITE, NOUVELLE IMPLANTATION POUR LA POLICE MUNICIPALE DE JUVIGNAC, PLACE DU SOLEIL, AU CŒUR DU QUARTIER DES CONSTELLATIONS

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

La commune a l'intention de déplacer les locaux du Poste de Police Municipale, actuellement situés 533 rue Jupiter, Résidence Eden Flower, pour les repositionner au sein d'un local situé Place du Soleil.

Dans ce but, la commune de JUVIGNAC est en pourparlers avec la société SUBSTRANSAC, Société Civile, propriétaire d'un local pressenti.

Les discussions quant au contenu du contrat de bail sont en cours, et ne permettent pas de délibérer lors de la séance du présent Conseil Municipal.

La commune a donc demandé au bailleur, SUBSTRANSAC, qui l'a accepté, de s'engager à réserver le bien et de ne pas entamer de négociations avec un tiers durant le laps de temps nécessaire à la finalisation des accords concourant à l'écriture du contrat de bail.

Cependant, cette situation d'immobilisation du bien étant préjudiciable au bailleur, les parties et leurs conseils respectifs se sont mis d'accord sur le principe d'une indemnité d'immobilisation qui sera versée par le locataire au bailleur.

Cette indemnité fait l'objet de l'accord joint à la présente délibération.

Elle prévoit que la commune verse au bailleur une indemnité correspondante à 1 500 € TTC par mois, pour les mois allant de juin 2017 à septembre 2017 (soit 4 mois).

La commune de JUVIGNAC bénéficie d'un droit de rétractation sans motif ni justification, libérant la société SUBSTRANSAC de ses engagements.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Intervention de Monsieur le Maire :

Nous souhaitons absolument investir la Place du Soleil et le quartier des Constellations avec des équipements publics, avec une présence publique. La Police municipale aura un œil sur tout l'environnement de cet espace. Nous libérerons évidemment le local de la Police Municipale actuel, qui n'est pas du tout réalisé pour un poste de Police Municipale, mais pour un poste de commerçant. A la base, il y a deux entrées et nous dédions ce local à une activité municipale également, on est en train d'y réfléchir.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ? Des observations?

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT :

Oui, je ne vois pas bien l'intérêt de dépenser 6 000 € pour réserver un local qui est à la vente ou à la location depuis maintenant trois ans. Je ne vois pas par quel miracle entre juin et septembre la société SUBSTRANSAC arriverait à finaliser une transaction, et je pense que ce sont 6 000 € de perdus, et que le local sera toujours disponible en septembre.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

Ce local a fait l'objet de visées, pour être acheté ou loué, nous préférons nettement mettre cette option pour éviter les gens qui pourraient essayer de le retrouver.

Intervention de Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Des observations?

Monsieur BOUISSEREN ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

Vous avez répondu à ma question car je me posais la question sur le retour de la place du Soleil, le local sera mieux placé et mieux adapté. Sera-t-il accessible ? Je pose la question. Il y a des travaux qui sont prévus pour la Police Municipale alors je pose la question ? Je plaisante...le local existant vous voulez en faire quoi ? Parce qu'il est vrai qu'il fait plus de 100 m2, il était effectivement assez important, il n'était pas équipé dans sa totalité, il appartient à la Commune, il a été livré avec des compensations par l'aménageur.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

Quelle compensation ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

Des compensations peut-être faibles, je ne sais pas ? Je n'ai pas vu le prix, je pense que ça a été aménagé par la Commune. C'est ça, donc là vous allez le mettre à disposition pour des commerces ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Non pas du tout, j'ai dit qu'on réfléchissait à une double implantation municipale, je parle de deux locaux, aujourd'hui on a un local pour la Police. Demain vous aurez la Police d'un côté, et de l'autre d'autres services municipaux.

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

D'autres services municipaux ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Absolument, on réfléchit là-dessus avec différents élus.

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN :

Je précise quand même qu'on en a payé une partie quand on est arrivés, il n'a pas été gratuit je suppose ?

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL :

Il a coûté 700 000 € de mémoire, ce qui est très normal.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Normalement il était prévu de le donner à la Commune à titre de compensation.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des observations ?

Passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur GOEPFERT)

Adopté à l'unanimité.

Avant que vous ne partiez je voudrais préciser un point, c'est que ici dans cette salle ce soir, autour de moi, il y a une personne que vous ne reverrez plus, que vous avez ici autour de cette table.

Il s'agit de ma voisine de gauche, c'est Mme Audrey THALY-BARDOL qui vit ici aujourd'hui son dernier Conseil Municipal à JUVIGNAC parce qu'elle a décidé de revenir sur son île natale, la Martinique.

Elle part le 21 juin, c'est-à-dire « demain ». Le prochain Conseil Municipal aura lieu après l'été. Je voudrais saluer en votre nom le travail d'Audrey mené par elle-même et par les services depuis 3 ans.

Je veux te remercier pour ta rigueur, pour ta créativité, pour l'énergie, je veux te remercier pour l'authenticité de ton travail, pour les valeurs et les principes que tu véhicules, tu n'as jamais dévié de

ta ligne, et même si tu as été attaquée, je t'ai toujours défendue et tous les élus l'ont toujours fait ici, donc pour le travail formidable que tu as mené avec l'administration avec tes collègues élus et avec moi, Maire, je te remercie profondément du fond du cœur pour tout ça. Merci.

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL :

Merci Jean-Luc, merci mes chers collègues, les élus de la majorité mais aussi de l'opposition, merci aux Directeurs ici présents et à tous vos services, ça a été trois années très enrichissantes, mais au combien difficile par moment, parce que ma délégation était loin d'être une tâche facile.

Je remercie profondément Vincent BOISSEAU qui a été à mes côtés, pour ce travail auprès des associations, ces associations qui représentent vraiment la vie de notre Commune, c'est vrai qu'à travers tous les dispositifs qu'on a mis en place, j'espère que même à distance il y aura encore beaucoup de vie, beaucoup d'initiatives, en tout cas ça a été beaucoup de moments de plaisirs, beaucoup de travail aussi, beaucoup d'assiduité, on a beaucoup œuvré, je crois qu'on a été francs jusqu'au bout, en tout cas je l'ai été au sein de cette délégation, à vouloir beaucoup de transparence, beaucoup d'équité et il y a encore du travail à faire, ça je le sais, mais au quotidien en tout cas on s'est attelés à tenir une ligne directrice et voilà, donc merci à tous et puis je vous souhaite une bonne continuation pour nos JUVIGNACOIS et pour la Commune.

Intervention de Monsieur le Maire :

Très bonne soirée, très bon été à chacune et à chacun.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alexandre LOPEZ

Jean-Luc SAVY